LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION à l'école

GUIDE D'ACTIVITÉS

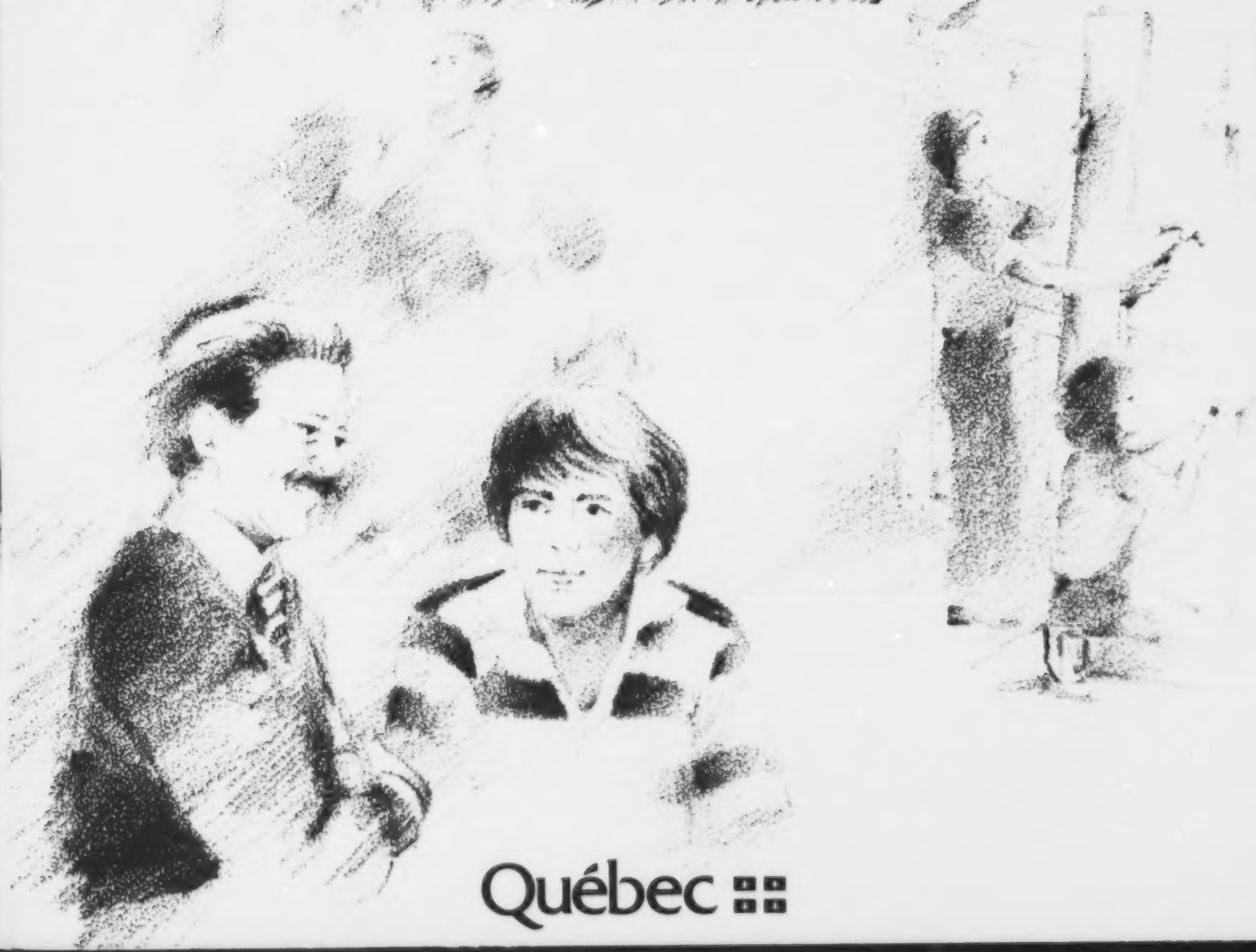

Québec

88-03105/

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION *à l'école*

GUIDE D'ACTIVITÉS

Direction générale des programmes:
Maurice Morand, directeur général

Direction de l'adaptation scolaire et
des services complémentaires:
Pauline Champoux-Lesage, directrice

Conception:
Madeleine Dupras, Normand Gagné

Rédaction:
Normand Gagné, avec la collaboration de
Madeleine Dupras

Consultation:
Association des psychoéducateurs du Québec

ISBN 2-550-13561-X
Dépôt légal: premier trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉSENTATION 5

PREMIÈRE PARTIE: LE RÔLE DES SPÉCIALISTES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES 5

1. Les grandes orientations des services complémentaires 7
2. Les champs d'intervention 7
3. Les approches de travail des spécialistes 8
4. Les fonctions des spécialistes des services complémentaires 9
   4.1 Les cibles d'intervention 9
   4.2 La démarche d'intervention 9

DEUXIÈME PARTIE: LES OBJECTIFS DES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION EN MILIEU SCOLAIRE 11

1. L'intervention psychoéducative auprès des élèves en difficulté d'adaptation au plan socio-affectif 11
   1.1 L'organisation d'activités de rééducation 16
   1.2 L'animation d'activités de rééducation .....
   1.3 L'utilisation des expériences vécues .....
2. Le soutien aux agents d'éducation et au milieu scolaire .....

TROISIÈME PARTIE: DES ACTIVITÉS DE PSYCHOÉDUCATION EN MILIEU SCOLAIRE . 15

1. Présentation des activités 15
   1.1 Activités destinées aux élèves 15
   1.2 Activités destinées aux parents 17
   1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école 18
2. Fiches descriptives des activités 18

QUATRIÈME PARTIE: D'AUTRES ACTIVITÉS DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES 39

1. Présentation des activités 39
   1.1 Activités destinées aux élèves 40
   1.2 Activités destinées aux parents 41
   1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école 42
2. Fiches descriptives des activités 42

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

PRÉSENTATION

Le présent guide est un répertoire qui rassemble plusieurs activités pouvant être réalisées par les psychoéducateurs et psychoéducatrices. Il fait partie d'une série de documents qui présentent des activités dans la plupart des champs d'intervention des services complémentaires. La publication de ce guide constitue un des moyens d'action prévus par le ministère de l'Éducation dans le document **Vivre à l'école, cadre général d'organisation des services complémentaires.**

Ce guide d'activités est conçu à l'intention des responsables de l'encadrement des services complémentaires à la commission scolaire ou à l'école pour les aider à assumer leurs responsabilités à l'égard des services de psychoéducation. Il est également destiné de façon privilégiée aux psychoéducateurs et psychoéducatrices afin de les aider dans l'élaboration et la réalisation de diverses activités propres à leur domaine de compétence. Plus largement, ce guide s'adresse aussi à tous les spécialistes des services complémentaires et aux membres de l'équipe-école, afin de les informer sur les objectifs poursuivis et sur des activités qui peuvent être réalisées dans le cadre de ces services.

De façon plus spécifique, ce guide d'activités poursuit les trois objectifs suivants:

1. *expliquer la nature des services de psychoéducation;*
2. *proposer des activités s'adressant en particulier aux spécialistes de ces services;*
3. *proposer des activités pouvant être réalisées par l'ensemble des professionnelles et des professionnels des services complémentaires.*

Il comprend quatre parties. La première traite du rôle et des fonctions des spécialistes des services complémentaires. La deuxième partie présente et explique les objectifs particuliers de la psychoéducation en milieu scolaire. La troisième est constituée d'activités réalisées plus particulièrement par les psychoéducatrices et psychoéducateurs. Enfin, la quatrième partie comprend un ensemble d'activités pouvant être réalisées par tous les spécialistes des services complémentaires.

Ce guide est un instrument de travail qui indique les différents types d'activités caractéristiques du champ d'intervention de la psychoéducation. Les activités qui y figurent sont fournies à titre indicatif. Ce texte n'impose donc pas d'obligation aux milieux scolaires quant à la nature des activités à mettre en pratique.

D'autre part, ce recueil d'activités ne prétend pas être exhaustif en présentant toutes les activités réalisables dans le cadre des services de psychoéducation. En effet, un tel recueil peut difficilement inclure toutes les activités actuellement réalisées par l'ensemble des professionnels et professionnelles de ces services au Québec. Chaque milieu pourra donc, selon ses besoins et ses ressources, ajouter, retrancher ou modifier des activités. Chacun utilisera le guide selon ses propres intérêts et en tenant compte des priorités locales.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

1

LE RÔLE DES SPÉCIALISTES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

1. LES GRANDES ORIENTATIONS DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Le nouveau **Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire** reconnaît les services complémentaires comme étant des services éducatifs au même titre que les services d'enseignement ou les services particuliers. Cette reconnaissance constitue pour ainsi dire l'aboutissement logique d'un peu plus de vingt ans d'efforts consentis dans le domaine de l'aide aux élèves et de la promotion de leur participation à la vie de l'école. C'est précisément pour souligner et mettre en valeur cette action de reconnaissance des services complémentaires que le document **Vivre à l'école, cadre général d'organisation des services complémentaires** a été élaboré.

Il est spécifié dans le nouveau régime pédagogique que les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression continue des élèves à l'école. Ces services, dans la perspective d'une formation intégrale des élèves, complètent l'action menée dans le cadre des autres services éducatifs. Ils doivent aussi contribuer à faire de l'école un véritable milieu de vie, où les jeunes peuvent occuper toute la place qui leur revient. Le régime pédagogique définit, en outre, quatre objectifs que doivent poursuivre ces services complémentaires.

Le premier de ces objectifs a trait au soutien aux services d'enseignement, aux services de formation et d'éveil et aux services particuliers. Ce soutien se réalise de diverses façons: interventions en vue d'adapter le plus possible l'acte éducatif aux besoins personnels des élèves, apport au contenu même des programmes d'études, prolongement de l'activité pédagogique par des activités parascolaires, activités d'encadrement pour faciliter l'intégration par les élèves de l'ensemble de leurs apprentissages, interventions visant à augmenter la participation des parents à l'éducation scolaire de leur enfant et à la vie de l'école.

Le deuxième objectif vise à assurer le développement de l'autonomie de l'élève, de son sens des responsabilités, de son sentiment d'appartenance à l'école, de son initiative et de sa créativité. Plusieurs moyens permettent de développer ces qualités. Cependant, une des façons privilégiées consiste à favoriser l'organisation d'une vie étudiante où la participation est mise en valeur. Des moyens d'expression tels la radio scolaire, le journal de classe ou d'école, doivent être mis à la disposition des élèves pour leur permettre de faire entendre leur voix. D'autres activités d'information, de sensibilisation ou d'éducation à diverses réalités personnelles et sociales contribueront à développer ces qualités.

Le troisième objectif des services complémentaires a trait à la solution des difficultés des

élèves. En effet, tout au long de leur progression continue à l'école, les élèves sont appelés à surmonter diverses difficultés: situations de transition scolaire, difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, changements familiaux... Les services complémentaires comprennent donc des activités individuelles et collectives pour aider les élèves dans leur démarche à l'intérieur du processus éducatif. Ils visent à augmenter graduellement chez les élèves la capacité de faire face aux problèmes rencontrés.

Le dernier objectif touche à la sécurité physique et morale des élèves. Dans le cadre des services complémentaires, tout le personnel de l'école doit ainsi prévenir toute action ou éliminer toute situation qui menacerait la sécurité des élèves. Il s'agit d'apporter aide et secours dans les circonstances le justifiant. Cependant, il s'agit surtout d'offrir un milieu de vie qui évite des préjudices aux élèves, qui témoigne d'un respect de leurs droits, où ils peuvent se sentir à l'aise, appréciés et acceptés, qui leur permette de se sentir utiles et valorisés, où ils peuvent faire des apprentissages de qualité, et dans lequel leur participation est favorisée.

2. LES CHAMPS D'INTERVENTION

Le **Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire** établit, par ailleurs, un certain nombre de services distinctifs ou champs d'intervention qui vont permettre la poursuite de ces orientations des services complémentaires. Ces services sont les suivants: la participation à la vie éducative, l'éducation aux droits et aux responsabilités, l'animation des activités sportives, culturelles et sociales, l'encadrement et la surveillance des élèves, l'animation pastorale catholique, l'animation religieuse protestante, l'orientation scolaire et professionnelle, la recherche d'emploi, la psychologie, la psychoéducation, l'orthophonie, la santé et les services sociaux. Plusieurs de ces champs d'intervention font, par ailleurs, appel à des spécialistes. C'est le cas notamment des services de psychoéducation.

3. LES APPROCHES DE TRAVAIL DES SPÉCIALISTES

Les activités développées par les spécialistes peuvent être très diversifiées, puisqu'elles se rapportent à l'un ou l'autre des quatre objectifs établis pour les services complémentaires. Certaines de ces activités correspondent d'abord à un seul rôle de consultant ou d'intervenant en ce qui concerne les difficultés rencontrées par un élève, rôle traditionnellement attribué aux spécialistes des services complémentaires. Cependant, les agents et agentes spécialisés sont appelés, de plus en plus, à jouer un rôle éducatif élargi à l'école.

En effet, les agents et agentes professionnels comme tous les agents d'éducation doivent concourir à la mission éducative de l'école et participer à l'éducation des enfants par l'apport des connaissances et techniques propres à leur domaine. Il s'agit là aussi d'un rôle préventif, puisque le développement d'habiletés chez les élèves peut leur éviter de connaître ultérieurement des difficultés d'adaptation et d'apprentissage plus ou moins sérieuses.

Par ailleurs, même si les spécialistes des services complémentaires interviennent auprès des élèves selon une optique éducative, ceux- ci et celles-ci ne deviennent pas pour autant des enseignants ou des enseignantes. En effet, ils et elles conservent leur façon de percevoir et de comprendre les comportements et les situations de vie des élèves. Ces spécialistes continuent également à développer les compétences particulières (méthodes et approches) qu'exige leur identité professionnelle. En outre, leur action se bâtit à partir d'objectifs qui leur sont propres.

Cette spécificité dans les actions menées par les divers spécialistes des services complémentaires ne les empêche toutefois pas de travailler en équipe. De fait, plusieurs de leurs activités impliquent une participation ou une collaboration des enseignantes et enseignants, des directrices et directeurs d'école, d'autres professionnelles et professionnels des services complémentaires ou extérieurs au milieu scolaire. Parfois même, ce travail en équipe multidisciplinaire est nécessaire

à l'atteinte des objectifs que chaque spécialiste s'est fixé. L'avantage du travail en équipe est aussi de rompre l'isolement d'agentes et agents professionnels ayant des formations complémentaires.

4. LES FONCTIONS DES SPÉCIALISTES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Par ailleurs, on peut mettre en lumière la diversité des fonctions des spécialistes des services complémentaires en les considérant selon deux axes. Le premier axe se rapporte aux cibles d'intervention, alors que le second correspond aux différentes étapes de la démarche d'intervention[1].

4.1 Les cibles d'intervention

Plusieurs des actions mises de l'avant dans le cadre des orientations générales des services complémentaires touchent un premier «objet» d'intervention, soit l'élève. Ce n'est pas par hasard que dans la présente énumération des cibles d'intervention, l'élève est mentionné en tout premier lieu. Sous-jacent, il y a ce besoin que les spécialistes des services complémentaires soient de plus en plus en contact direct avec les élèves.

Traditionnellement, les services qui touchaient directement l'élève se réalisaient à peu près uniquement dans le cadre de la solution de problèmes, de façon individuelle et en dehors de la classe. De ce fait, les spécialistes des services complémentaires étaient ordinairement assez peu connus des élèves et, chez ceux et celles qui les connaissaient, leur image pouvait même être inquiétante en raison du type de situations où leurs services étaient requis. Toutefois, une conception davantage éducative du rôle de ces spécialistes veut que ceux-ci et celles-ci soient appelés à intervenir auprès des élèves, individuellement ou en groupe, dans le but de leur faire acquérir des connaissances, des habiletés, des attitudes et des comportements, aussi bien dans une optique de développement que dans une optique de solution de problèmes.

Certaines actions se rapportent, ensuite, à deux autres clientèles-cibles des spécialistes à l'école, les enseignantes et enseignants et les parents. Les enseignants reçoivent depuis longtemps les attentions privilégiées des spécialistes des services complémentaires. Pour ce qui est des parents, leur importance n'est pas non plus à négliger. L'action auprès de ces deux types d'agents d'éducation ne se limite pas à la consultation individuelle. C'est ainsi que plusieurs activités d'information et d'animation peuvent être organisées pour répondre à des besoins de groupes de parents ou de groupes d'enseignantes et enseignants. L'action auprès de ces agents d'éducation vise l'acquisition de connaissances, d'habiletés, d'attitudes et de comportements favorables au développement des élèves.

Mentionnons, enfin, l'action auprès d'un quatrième «objet» d'intervention, celui-là plus large. Il s'agit de l'environnement physique et organisationnel de l'élève, y compris les administrateurs et administratrices de cet environnement à l'école et à la commission scolaire. L'action sur cet environnement vise à créer les conditions les plus favorables à la progression continue des élèves à l'école.

4.2 La démarche d'intervention

Si maintenant l'on essaie de définir le deuxième axe, on peut dire que les cinq étapes qui caractérisent le processus d'intervention des spécialistes des services complémentaires sont les suivantes. La première étape consiste en l'analyse de la situation. Cette étape regroupe les activités visant la collecte et l'analyse des données objectives et subjectives en ce qui a trait aux personnes, aux processus et aux objets impliqués dans l'action éducative. Cette évaluation de la situation permet de préciser les éléments sur lesquels doit porter l'action de l'agent professionnel.

La deuxième étape correspond à la planification de l'intervention qui constitue la phase d'élaboration du plan d'action de l'agente ou de l'agent professionnel, soit la détermination des objectifs et des stratégies d'intervention.

1. *Les fonctions présentées ici sont inspirées du modèle proposé dans* LORANGER, M. (1981). ***Le rôle éducatif du psychologue à l'école.*** *Québec, ministère de l'Éducation (16-0137).*

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

La troisième étape est l'intervention proprement dite. Cette étape vise la réalisation du plan d'action auprès de l'un ou l'autre «objet» d'intervention précédemment mentionné. Cette intervention, suivant l'objectif visé, peut s'effectuer selon différentes modalités. Les principales sont décrites ci-après.

Il y a l'information dont les activités visent la transmission de connaissances ou de données jusque-là ignorées des personnes visées. Ensuite, vient l'animation d'activités de groupe où des personnes, à partir de mises en situation ou d'échanges, sont amenées à prendre conscience de leurs problèmes et à développer ou utiliser leurs ressources personnelles. On retrouve aussi la consultation-intervention qui consiste à intervenir auprès des personnes pour les conseiller, les aider ou prendre à leur égard des mesures de rééducation ou de réadaptation particulières. Il y a également l'instrumentation qui se fait au moyen d'activités ayant pour but de former des personnes à l'utilisation d'outils ou d'instruments particuliers.

La quatrième étape porte sur l'évaluation de l'intervention. Elle consiste à vérifier l'atteinte des objectifs fixés et à déterminer la valeur de l'intervention du ou de la spécialiste sur le processus éducatif de l'élève. On peut ajouter une dernière étape, soit la communication de renseignements appropriés permettant de comprendre et d'apprécier les actions de l'agent professionnel.

Toutes ces données, à partir desquelles peuvent être analysées les tâches exercées par les spécialistes à l'école, laissent entrevoir une grande diversité d'activités possibles. Le **tableau 1** illustre ces différentes possibilités. Il apparaît évident que, dans leurs activités professionnelles, les spécialistes des services complémentaires devront privilégier certains objectifs en réponse aux besoins à satisfaire et certaines fonctions (cibles et démarche d'intervention). Des différences apparaîtront aussi selon que le professionnel ou la professionnelle travaille à l'école primaire ou à l'école secondaire, que son milieu scolaire poursuit certains objectifs d'éducation et que celui-ci ou celle-ci aura acquis des connaissances théoriques et pratiques plus grandes dans un domaine donné.

Le rôle et les objectifs communs à l'ensemble des spécialistes des services complémentaires ayant été sommairement décrits, nous pouvons maintenant aborder l'aspect qui nous intéresse plus particulièrement, soit les services de psychoéducation.

TABLEAU 1

Les fonctions des spécialistes des services complémentaires	**Les cibles d'intervention**	1. Les élèves	2. Les enseignantes et enseignants	3. Les parents	4. L'environnement physique et organisationnel
La démarche d'intervention					
1. L'analyse de la situation					
2. La planification de l'intervention					
3. L'intervention proprement dite:					
3.1 l'information					
3.2 l'animation					
3.3 la consultation-intervention					
3.4 l'instrumentation					
4. L'évaluation de l'intervention					
5. La communication de renseignements					

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

2

LES OBJECTIFS DES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION EN MILIEU SCOLAIRE

La psychoéducation est l'étude des problèmes d'adaptation psycho-sociale, des moyens de les prévenir et de les solutionner. Elle se fonde sur un ensemble de connaissances théoriques et pratiques tirées de la biologie, de la psychologie, de la pédagogie et de la sociologie. Grâce à ces connaissances, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice aide les personnes mésadaptées au plan socio-affectif en partageant avec elles un vécu et en utilisant ce vécu pour leur permettre de surmonter leurs difficultés.

Selon la Charte de l'Association des psychoéducateurs du Québec (A.P.E.Q.), le psychoéducateur ou la psychoéducatrice est un professionnel qui détient une formation universitaire en psychoéducation qui le rend apte à «dépister, identifier, évaluer et intervenir de façon curative ou préventive auprès des personnes en difficulté par l'application de méthodes propres à sa formation. Il peut notamment organiser et animer un milieu rééducatif et utiliser les éléments du vécu quotidien pour actualiser le potentiel de l'individu en difficulté mineure ou majeure.» Celui-ci ou celle-ci se caractérise donc par son engagement concret dans la vie quotidienne des groupes auprès desquels il ou elle exerce sa compétence professionnelle.

À l'origine, les psychoéducateurs et psychoéducatrices ont travaillé auprès des enfants et des adolescents mésadaptés socio-affectifs, surtout dans des internats de rééducation. Depuis une vingtaine d'années, plusieurs milieux scolaires offrent des services de psychoéducation afin d'intervenir auprès de ces enfants en difficulté. Cela évite, dans bien des cas, de devoir les orienter en institution et, par la suite, d'avoir à consacrer des efforts supplémentaires pour les aider à réintégrer leur milieu.

1. L'INTERVENTION PSYCHOÉDUCATIVE AUPRÈS DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION AU PLAN SOCIO-AFFECTIF

Le travail des psychoéducatrices et psychoéducateurs auprès des élèves consiste d'abord à observer et analyser le comportement des élèves signalés comme présentant des conflits affectifs et des difficultés à s'intégrer harmonieusement à leur milieu; puis à participer aux études de cas dans le but de déterminer les mesures nécessaires à la rééducation. Enfin, il s'agit de regrouper, pour des activités spécifiques, des élèves

1. Ces renseignements sont tirés du feuillet publicitaire de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal.

présentant des problèmes communs, de rencontrer certains élèves en vue de faciliter leur intégration au groupe de rééducation ou au groupe régulier, et de préparer le matériel et les activités de rééducation.

1.1 L'organisation d'activités de rééducation

Essentiellement, on peut identifier trois niveaux d'intervention psychoéducative: l'organisation de l'intervention, l'animation d'activités de rééducation et l'utilisation des expériences vécues[1].

Le premier niveau consiste à rechercher les meilleures conditions qui permettront à l'élève en difficulté d'adaptation d'évoluer, c'est-à-dire de développer ses forces et de résorber ses vulnérabilités. Ce premier niveau d'intervention s'appuie sur l'idée que les relations entre les personnes d'un milieu, dans une situation donnée, forment un ensemble d'expériences humaines pouvant avoir une action rééducative. Il s'agit donc pour la psychoéducatrice ou le psychoéducateur d'organiser des activités qui puissent alimenter le jeune en difficulté au plan socio-psycho-éducatif[2].

L'organisation d'une activité n'est entreprise qu'en autant qu'elle amène le jeune à être lui-même, qu'elle l'aide à entrer en relation avec les autres et à acquérir un savoir-faire qu'il pourra mettre en action en tenant compte du réel. Cette tâche d'organisation se situe ainsi dans une perspective écosystémique. Elle repose également sur une certaine conception du développement humain. Le modèle de croissance auquel se réfère le psychoéducateur ou la psychoéducatrice est essentiellement dynamique. Il consiste à amener le jeune en difficulté à se remettre en question, à rechercher et à trouver un meilleur équilibre, une meilleure adaptation au plan socio-affectif.

Organiser une activité exige qu'une attention particulière soit accordée à la raison d'être et au contenu des activités puisque celles-ci ne sont pas toutes, par elles-mêmes, susceptibles de favoriser l'action rééducative. Il faut aussi tenir compte de la préparation du matériel éducatif, de la précision du contexte temporel et spatial, des tâches et responsabilités, du système d'évaluation et de reconnaissance, etc.

1.2 L'animation d'activités de rééducation

Un deuxième niveau d'intervention du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice a trait à l'animation proprement dite d'activités auprès des jeunes. Il s'agit par conséquent de donner vie[3] à tous ces aspects de la préparation d'activités qui ont été précisés plus haut, de mettre un élève ou un groupe d'élèves en contact avec les conditions du milieu susceptibles d'entraîner une restructuration progressive des comportements de cet élève ou de ce groupe d'élèves.

Les élèves en difficulté d'adaptation ont des besoins particuliers. Ils ne voient pas facilement les éléments positifs de leur environnement. Ils peuvent perdre de vue les objectifs poursuivis dans une activité donnée. Ils se découragent vite devant leurs erreurs et il leur est souvent difficile de persister dans leur effort d'adaptation. Toutes ces caractéristiques et toutes les situations qui peuvent en découler exigent un accompagnement[4], une animation par une personne sensible au vécu de ces élèves.

Tenant compte des besoins de ces élèves de même que des phénomènes reliés à la dynamique des groupes, la psychoéducatrice ou le psychoéducateur cherche, par son animation, à faire vivre à chaque élève des expériences positives qui mettront en valeur ses forces et lui permettront de développer un sentiment de sécurité, mais qui, en même temps, entraîneront chez lui ou elle un désir d'évoluer. Par sa présence, il ou elle invite le jeune à s'engager activement dans les activités auxquelles il participe.

1. Les explications qui suivent relatives à la nature de l'intervention psychoéducative sont inspirées de GENDREAU, G. (1978). ***L'intervention psychoéducative: solution ou défi ?*** *Paris, Fleurus, pp. 56-58 et pp. 94-100.*

2. Idem, p. 96
3. Idem, p. 54.
4. Idem, p. 98.

1.3 L'utilisation des expériences vécues

Différents événements se produisent au cours des activités. Les nombreuses réactions des élèves reflètent les difficultés que ceux-ci vivent. Leur conduite révèle aussi les efforts d'adaptation déployés, les moyens explorés pour mieux concilier le vécu intérieur et les réalités extérieures. Le troisième niveau d'intervention du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice consiste ainsi à utiliser des événements pour les rendre plus significatifs aux yeux du jeune, pour l'amener à avoir une conscience plus aiguë de ce qu'il vit.

Tous les événements, toutes les réactions des élèves ne peuvent cependant pas être utilisés. Il s'agit de choisir les situations qui favoriseront le plus chez chaque élève la poursuite d'une démarche d'intériorisation de ses expériences[1], les prises de conscience de ses efforts et de ses réussites vers un meilleur équilibre. Ces prises de conscience, s'appuyant sur son vécu, amèneront le jeune à généraliser les moyens découverts à d'autres situations analogues et entraîneront ainsi des changements.

Dans le cadre de la solution des problèmes rencontrés par les élèves, on peut ainsi formuler les deux premiers objectifs de la psychoéducation:

1. *organiser des interventions de rééducation appropriées aux difficultés d'adaptation socio-affective identifiées lors du dépistage;*
2. *animer des activités de rééducation auprès d'élèves ou de groupes d'élèves présentant des difficultés d'adaptation socio-affective en vue de favoriser leur rééducation et leur intégration.*

Ces deux premiers objectifs reflètent la contribution des psychoéducateurs et psychoéducatrices aux actions menées auprès des élèves en difficulté d'adaptation. Cependant, leur action ne se limite pas uniquement aux interventions de nature «curative». C'est pourquoi un troisième objectif, à caractère préventif cette fois, peut être formulé ainsi:

3. *organiser et animer des activités de rééducation visant à contribuer au développement socio-affectif des élèves dans un but de prévention.*

2. LE SOUTIEN AUX AGENTS D'ÉDUCATION ET AU MILIEU SCOLAIRE

Dans ses efforts pour mettre en place les conditions nécessaires à la rééducation de l'élève en difficulté d'adaptation socio-affective, la psychoéducatrice ou le psychoéducateur sera également appelé à intervenir auprès du milieu dans lequel vit l'élève, parce qu'un enfant en difficulté signifie souvent un milieu en difficulté et que ce dernier a également besoin d'aide.

Au premier titre, il convient donc de considérer la situation des enseignantes et enseignants et celle des parents qui ont besoin d'être supportés dans leur action éducative auprès des élèves en difficulté au plan socio-affectif. De même, il faut considérer la possibilité d'utiliser à des fins préventives ou rééducatives la relation que des adultes significatifs entretiennent avec un enfant ou un groupe d'enfants.

C'est pourquoi un quatrième objectif particulier de la psychoéducation est formulé ainsi:

4. *contribuer, par un soutien aux agents et agentes d'éducation, à l'intégration des élèves en difficulté d'adaptation socio-affective.*

En outre, il faut bien constater que toute intervention éducative se réalise dans un milieu donné. Les psychoéducatrices et psychoéducateurs portent une attention particulière à l'organisation physique et humaine du milieu scolaire afin que celui-ci offre aux élèves en difficulté d'adaptation les meilleures possibilités d'évolution. Autrement dit, il s'agit de contribuer à

1. *Gendreau, G. (1978). L'intervention psychoéducative: solution ou défi ? Fleurus, p. 100.*

faire de la classe et de l'école de véritables milieux d'intervention. Le cinquième objectif de la psychoéducation s'énonce, par conséquent, de la façon suivante:

5. *favoriser une organisation physique et humaine du milieu scolaire qui réponde aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation socio-affective.*

Ce dernier objectif correspond aussi au rôle préventif que peut jouer la psychoéducation en milieu scolaire. En effet, en contribuant à faire de l'école un milieu qui favorise l'adaptation socio-affective des élèves en difficulté, on favorise la mise en place de conditions propices au développement de tous les élèves.

Le **tableau 2** présente les cinq objectifs propres aux services de psychoéducation en milieu scolaire.

TABLEAU 2

Les objectifs des services de psychoéducation en milieu scolaire

1. Organiser des interventions de rééducation appropriées aux difficultés d'adaptation socio-affective identifiées lors du dépistage.
2. Animer des activités de rééducation auprès d'élèves ou de groupes d'élèves présentant des difficultés d'adaptation socio-affective en vue de favoriser leur rééducation et leur intégration.
3. Organiser et animer des activités de rééducation visant à contribuer au développement socio-affectif des élèves dans un but de prévention.
4. Contribuer, par un soutien aux agents et agentes d'éducation, à l'intégration des élèves en difficulté d'adaptation socio-affective.
5. Favoriser une organisation physique et humaine du milieu scolaire qui réponde aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation socio-affective.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

3

DES ACTIVITÉS DE PSYCHOÉDUCATION EN MILIEU SCOLAIRE

1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Cette partie du guide regroupe 14 activités reliées au champ d'intervention de la psychoéducation. Ces activités veulent traduire la diversité des actions possibles des psychoéducateurs et psychoéducatrices en milieu scolaire, sans pour autant en restreindre la portée. Elles sont réparties selon qu'elles sont destinées aux élèves, aux parents ou aux agents d'éducation à l'école. Le premier groupe comprend cinq activités; le deuxième, deux; le troisième, sept. Le **tableau 3** présente l'ensemble de ces activités.

1.1 Activités destinées aux élèves

La première activité, l'activité PSE-1, consiste en une aide psychoéducative suivie dont l'objectif est de contribuer à la solution des difficultés scolaires des élèves. Différentes activités de production ou d'expression sont proposées à des élèves ayant vécu de nombreux échecs scolaires pour leur faire vivre des expériences de succès et les amener à participer de plus en plus activement à ces réussites.

Quant à l'activité PSE-2, elle consiste également en une action directe du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice auprès d'élèves en difficulté. Cette fois, il s'agit de participer aux interventions rééducatives auprès d'élèves «mésadaptés socio-affectifs». Cette participation se situe sur plusieurs plans: soutien à l'enseignant ou à l'enseignante responsable du groupe-classe, co-animation d'activités scolaires et parascolaires, rencontres individuelles d'élèves, contacts avec les parents, etc.

L'activité PSE-3 traite des actions menées pour faciliter l'intégration des élèves en difficulté. Il peut s'agir d'élèves qui proviennent de centres d'accueil ou d'autres établissements et qui sont intégrés à l'école; ou encore d'élèves qui, venant d'une classe spéciale, suivent en partie ou en totalité les activités de la classe régulière. Dans tous ces cas, il y a diverses actions à poser: observation, consultation, etc.

La quatrième activité est reliée à l'évaluation des difficultés des élèves. Elle consiste à observer le fonctionnement en classe d'élèves qui présentent des difficultés comportementales. Une telle observation permet de cerner les comportements des élèves qui posent problème et de déterminer un plan d'intervention susceptible d'entraîner une amélioration de la situation. Une telle activité peut impliquer une collaboration de l'équipe multidisciplinaire.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

TABLEAU 3

Des activités de psychoéducation en milieu scolaire

Destinées aux élèves

PSE-1 Aide psychoéducative suivie aux élèves en difficulté scolaire.

PSE-2 Participation aux interventions rééducatives auprès d'élèves «mésadaptés socio-affectifs».

PSE-3 Soutien aux élèves en voie d'intégration.

PSE-4 Observation et analyse du fonctionnement d'élèves en difficulté sur le plan du comportement.

PSE-5 Participation au dépistage précoce chez les élèves des difficultés d'adaptation affective et sociale et intervention préventive appropriée.

Destinées aux parents

PSE-6 Soutien à la participation des parents au processus de rééducation d'un élève en difficulté d'adaptation affective et sociale.

PSE-7 Information sur les problèmes d'adaptation affective et sociale des élèves et les modes d'intervention appropriés.

Destinées aux agents d'éducation de l'école

PSE-8 Aide occasionnelle aux enseignants et enseignantes dans leur démarche éducative à l'égard des difficultés reliées au comportement des élèves.

PSE-9 Initiation à l'observation chez les élèves des indices de difficulté d'adaptation affective et sociale.

PSE-10 Initiation au décodage des attitudes et réactions inadaptées des élèves en difficulté.

PSE-11 Initiation aux approches d'intervention en regard des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves.

PSE-12 Conseil dans l'organisation et l'animation de la classe pour répondre aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation.

PSE-13 Participation à l'organisation et à l'application d'un encadrement rééducatif pour des élèves à comportements délinquants.

PSE-14 Participation à l'organisation et à l'application de mesures préventives pour les élèves à potentialité délinquante.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

L'activité suivante consiste en une participation des psychoéducateurs et psychoéducatrices au dépistage des difficultés chez les élèves du préscolaire. Leur préoccupation dans ce dépistage est d'identifier les élèves dont les comportements sous-réactifs et sur-réactifs reflètent une certaine fragilité au plan de l'équilibre affectif et social. De concert avec les enseignants et enseignantes, ils cherchent à mettre sur pied une intervention qui, entre autres, permettra d'améliorer la qualité des relations des élèves entre eux et avec l'adulte.

1.2 Activités destinées aux parents

La première des deux activités qui s'adressent aux parents cherche à faire participer ces derniers au processus de rééducation de leur enfant en difficulté d'adaptation. L'activité consiste à apporter un soutien aux parents pour qu'ils ajustent progressivement leurs attitudes et comportements et qu'ils puissent ainsi faire face aux difficultés vécues par leur enfant.

L'activité PSE-7 est une activité destinée non seulement aux parents mais à l'ensemble des agents d'éducation. Elle consiste en une information sur les problèmes d'adaptation affective et sociale. Elle vise à sensibiliser les agents d'éducation au vécu de l'enfant aux prises avec de telles difficultés et à voir ce qui peut être fait pour aider un enfant qui éprouve ces difficultés.

1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école

L'activité PSE-8 est un soutien offert aux enseignantes et enseignants dans leur démarche éducative pour les aider à faire face à des difficultés reliées au comportement des élèves. Ce soutien prend la forme d'un travail de consultation avec ceux qui le demandent et vise principalement à préciser les difficultés rencontrées et à élaborer une stratégie d'intervention appropriée.

L'activité suivante consiste à soutenir les enseignantes et enseignants dans le dépistage des difficultés des élèves. Différents exposés, exemples et mises en situation cherchent donc à améliorer leurs habiletés à observer le comportement de leurs élèves et à lui donner un sens sous l'angle de l'adaptation affective et sociale.

Dans le même ordre d'idées, l'activité PSE-10 cherche à aider les enseignantes et enseignants de même que les parents à interpréter de façon plus juste les réactions des élèves en difficulté d'adaptation socio-affective. L'activité consiste donc à analyser différentes réactions des enfants, à en dégager la vraie signification en regard des besoins de l'enfant et à explorer les attitudes à adopter face à ces réactions.

Quant à l'activité PSE-11, elle consiste en la mise sur pied d'ateliers visant à aider les enseignants et enseignantes à développer des techniques d'intervention à l'égard des difficultés d'adaptation de leurs élèves. Il s'agit donc ici aussi de contribuer à développer chez les enseignantes et enseignants des habiletés professionnelles spécifiques.

Finalement, les trois dernières activités ont trait à l'organisation du milieu scolaire. L'activité PSE-12 s'adresse aux enseignants et enseignantes. Elle cherche à les aider à identifier différents aspects de l'organisation de la classe sur lesquels ils peuvent intervenir pour répondre aux besoins particuliers des élèves en difficulté d'adaptation. L'activité PSE-13 se centre davantage sur l'organisation de l'école. Dans cette activité, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice contribue à mettre en place un encadrement rééducatif susceptible de contrer le phénomène de la délinquance. Finalement, l'activité PSE-14, dans une perspective préventive, se veut une aide à l'équipe-école pour faire de l'école un milieu qui restreint le développement de la délinquance.

2. FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIVITÉS

Les pages suivantes contiennent les fiches descriptives des 14 activités qui viennent d'être présentées. Chaque fiche inclut les informations suivantes: le numéro de l'activité et son titre, les objectifs poursuivis, les destinataires, une description sommaire de la (ou des) façon(s) de réaliser l'activité, les ressources humaines et matérielles requises et, enfin, une énumération des différents moyens utilisables pour procéder à une évaluation de l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ

PSE-1: **AIDE PSYCHOÉDUCATIVE SUIVIE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ SCOLAIRE**

CLIENTÈLE

Tous les élèves qui éprouvent des difficultés scolaires.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Contribuer à la solution des difficultés scolaires de l'élève.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les difficultés d'adaptation de certains élèves sont souvent associées à un rendement scolaire inadéquat. Face à l'échec, l'élève développe peu à peu une image négative de lui-même. Son milieu scolaire et familial risque, par ailleurs, de le confirmer tôt ou tard dans cette auto-perception. Progressivement, les attentes de l'élève lui-même aussi bien que de son milieu vis-à-vis son rendement scolaire diminuent; un sentiment d'impuissance et de défaitisme s'installe.

L'intervention psychoéducative a pour but de faire vivre à l'élève des expériences de succès et de l'amener à une participation de plus en plus active à ces réussites. Cette intervention prend la forme d'une animation d'activités de production et d'expression qui font appel aux intérêts de l'élève et dans lesquelles les défis proposés sont gradués et adaptés à sa situation.

Au cours de tels ateliers, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice, sans assumer la responsabilité des activités scolaires proprement dites, cherche à développer un certain nombre d'habiletés importantes qui influencent la réussite scolaire: concentration, tolérance, méthode de travail, capacité d'avoir des relations interpersonnelles positives, psychomotricité... Le psychoéducateur ou la psychoéducatrice utilise également des expériences vécues pour amener l'élève à prendre conscience de son propre fonctionnement et à le motiver à généraliser ses succès aux apprentissages scolaires proprement dits.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

La collaboration directe ou indirecte de l'enseignante ou de l'enseignant et des parents est essentielle à la réussite de l'intervention.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'observation de la qualité de la participation de l'élève à cette activité, à remplir par la psychoéducatrice ou le psychoéducateur;
- questionnaire d'auto-appréciation de ses progrès scolaires, à faire remplir par l'élève;
- questionnaire d'appréciation des progrès scolaires de l'élève, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante;
- grille d'observation des progrès scolaires de l'élève, à remplir par la psychoéducatrice ou le psychoéducateur.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSE-2: **PARTICIPATION AUX INTERVENTIONS RÉÉDUCATIVES AUPRÈS D'ÉLÈVES «MÉSADAPTÉS SOCIO-AFFECTIFS»**	Tous les élèves identifiés «mésadaptés socio-affectifs»; tous les enseignantes et enseignants responsables de ces élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Participer directement, avec les enseignantes et enseignants responsables de ces élèves, aux interventions rééducatives menées auprès d'élèves «mésadaptés socio-affectifs».

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La présente activité traduit la participation directe des psychoéducateurs et psychoéducatrices aux interventions rééducatives auprès des élèves identifiés «mésadaptés socio-affectifs» avec les enseignantes et enseignants responsables de ces élèves. Plusieurs modèles d'intervention peuvent être mis en place pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Ces modèles varient en fonction de l'âge des élèves et de l'ampleur des services nécessités en réponse à leurs besoins, et ils correspondent à des niveaux d'intégration plus ou moins élevés.

Dans ces différents modèles, l'intervention de la psychoéducatrice ou du psychoéducateur a trait à l'observation des élèves, à sa participation à l'élaboration et à la révision des plans d'intervention individualisés, au soutien à l'enseignante ou à l'enseignant relativement à l'organisation et à l'animation du groupe-classe, à la co-animation d'activités scolaires et parascolaires, aux rencontres individuelles d'élèves, à la participation à l'organisation et à l'animation des périodes de transition, à la sensibilisation du milieu scolaire à la problématique de la mésadaptation socio-affective et, enfin, au contact avec les parents.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

La participation des enseignants et enseignantes titulaires est essentielle, de même que la concertation avec les autres agentes et agents professionnels participant au suivi de ces élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les intervenants et intervenantes auprès des élèves.
- grille d'observation des progrès des élèves au plan socio-affectif, à faire remplir par les intervenants et intervenantes auprès des élèves.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSE-3: **SOUTIEN AUX ÉLÈVES EN VOIE D'INTÉGRATION**	Élèves du primaire et du secondaire en voie d'intégration; tous les enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter un soutien aux élèves en voie d'intégration et aux enseignants et enseignantes responsables de ces élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Pour un élève qui, selon le modèle en cascade, passe à un niveau d'intégration scolaire plus élevé, différentes mesures de soutien à cette intégration peuvent s'avérer nécessaires. C'est le cas notamment des élèves qui, ayant vécu des difficultés d'adaptation socio-affective et ayant séjourné en centre d'accueil ou en classe spéciale, se retrouvent partiellement ou complètement intégrés aux activités de l'école ou de la classe régulière.

Pour chacun de ces élèves, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice peut être un agent de liaison entre l'ancien et le nouveau milieu. Celui-ci ou celle-ci participera, s'il y a lieu, à la discussion de cas ayant trait à l'orientation de l'élève, rencontrera l'élève et lui présentera son nouveau milieu et l'aidera à se préparer aux situations qu'il aura à vivre. Par la suite, il ou elle donnera un soutien à l'élève en le rencontrant régulièrement ou en le faisant participer à des activités psychoéducatives menées en sous-groupe. Des rencontres avec l'enseignant ou l'enseignante pourront aussi être nécessaires pour lui expliquer la situation de l'élève et l'aider à élaborer des objectifs d'intégration sociale et scolaire, ainsi que des stratégies relatives à l'organisation de la classe et à l'enseignement proprement dit. Par ailleurs, dans toutes ces démarches, l'appui des parents est essentiel.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Des relations doivent être établies entre les agents d'éducation (enseignants, enseignantes, professionnels et professionnelles des services complémentaires) pour transmettre les données pertinentes.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante et par les parents, s'il y a lieu;
- taux de réussite de l'élève dans ses apprentissages scolaires, à faire compiler par l'enseignante ou l'enseignant;
- grille d'observation de l'intégration sociale de l'élève, à remplir par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice, ou encore à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSE-4: **OBSERVATION ET ANALYSE DU FONCTIONNEMENT D'ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ SUR LE PLAN DU COMPORTEMENT**	Tous les élèves.

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

Identifier les caractéristiques du fonctionnement d'un élève qui éprouve des difficultés sur le plan du comportement; proposer un plan d'intervention approprié.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

L'enseignant ou l'enseignante, à qui incombe la responsabilité première du dépistage des difficultés de ses élèves, peut parfois ne pas être en mesure de poser un jugement sur la situation d'un de ses élèves. Différents facteurs peuvent intervenir pour compliquer l'appréciation de la sévérité des difficultés de cet élève: orientations dans la formation de l'enseignant ou de l'enseignante, manque de recul face aux situations de vie quotidienne en classe, etc. Par l'observation participante, la psychoéducatrice ou le psychoéducateur peut contribuer à préciser la nature des difficultés d'adaptation d'un élève. D'une part, ces observations auront trait à divers aspects du fonctionnement de l'élève (profil de comportement, mode relationnel, mode d'apprentissage, habiletés psychomotrices). D'autre part, compte tenu de la préoccupation du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice pour le fonctionnement du groupe et son influence sur le comportement des individus, des observations seront aussi faites sur la situation globale de l'élève dans la classe.

Selon la nature et l'importance du problème, il se peut que cette observation du fonctionnement d'un élève doive impliquer l'intervention d'autres spécialistes. De plus, une telle observation doit nécessairement déboucher sur un plan d'intervention auprès de l'élève comprenant des objectifs et des moyens d'action. Un tel plan peut éventuellement être discuté lors de comités d'étude de cas.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette observation en classe exige évidemment la collaboration étroite de l'enseignante ou de l'enseignant à l'étape de cueillette des données aussi bien qu'à celles de l'élaboration et de l'application du plan d'intervention.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'efficacité de l'opération, à faire remplir par les différentes personnes ayant participé à cette opération;
- vérification à faire par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice auprès des personnes concernées de la mise en place et de la pertinence des services pour répondre aux besoins dépistés.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSE-5: **PARTICIPATION AU DÉPISTAGE PRÉCOCE CHEZ LES ÉLÈVES DES DIFFICULTÉS D'ADAPTATION AFFECTIVE ET SOCIALE ET INTERVENTION PRÉVENTIVE APPROPRIÉE**	Élèves du préscolaire; enseignants et enseignantes du préscolaire.

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

Contribuer à la solution des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves; prévenir l'aggravation de ces difficultés.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Plusieurs élèves identifiés comme «mésadaptés socio-affectifs» à la fin du primaire ou du secondaire, ont présenté, dès le préscolaire et les premières années du primaire, des difficultés d'adaptation qui se sont accentuées au fur et à mesure que l'élève grandissait. Une intervention précoce peut avoir une action préventive et éviter que de telles difficultés ne prennent un caractère permanent. Dans le cadre de la présente activité, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice intervient de façon systématique auprès des enseignants et enseignantes du préscolaire, afin de les aider à identifier les élèves dont l'équilibre au plan socio-affectif apparaît fragile. Il s'agit par la suite de collaborer pour mettre sur pied différentes mesures destinées à contrer les comportements (sous-réactifs et sur-réactifs) de ces élèves et de participer à l'application de ces mesures.

Des stratégies d'intervention sont élaborées pour améliorer la qualité des relations des élèves entre eux et avec l'adulte, de même que pour susciter une meilleure participation des élèves aux activités éducatives (capacité d'attention, tolérance aux délais...). De telles mesures ont aussi un caractère préventif pour l'ensemble des élèves. En outre, un suivi individuel peut être assuré auprès de certains élèves durant le préscolaire et le premier cycle du primaire alors que des interventions pourront, dans certains cas, être menées auprès du milieu familial. Toutes ces interventions sont complétées par une sensibilisation des agents d'éducation aux problèmes et besoins des élèves en difficulté d'adaptation et par une aide offerte aux enseignantes et enseignants qui le désirent. D'autre part, cette participation au dépistage et à l'intervention précoce peut également porter sur les acquisitions psychomotrices.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité exige que le psychoéducateur ou la psychoéducatrice et les enseignants et enseignantes du préscolaire et du primaire interviennent de façon concertée dans le cas d'un suivi qui s'échelonne sur plus d'une année. Une collaboration des autres spécialistes concernés dans l'évaluation des enfants est également à envisager. L'Association des psychoéducateurs du Québec (A.P.E.Q.) met à la disposition de ceux et celles qui le désirent du matériel permettant de réaliser un bilan des acquis psychomoteurs de l'enfant.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'efficacité de l'opération, à faire remplir par les différentes personnes ayant participé à cette opération;
- grille d'observation des comportements de l'élève à remplir par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice, ou encore à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante avant et après l'application des moyens d'intervention;
- nombre d'élèves présentant des problèmes de comportement, à compiler par la psychoéducatrice ou le psychoéducateur.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSE-6: **SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PROCESSUS DE RÉÉDUCATION D'UN ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION AFFECTIVE ET SOCIALE**	Tous les parents d'élèves en difficulté d'adaptation socio-affective.

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

Aider les parents à faire face aux difficultés d'adaptation de leur enfant; les intégrer au processus de rééducation entrepris à l'égard de celui-ci.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Face aux difficultés d'adaptation de leur enfant, les parents éprouvent une certaine anxiété. Ils se sentent souvent incapables d'adopter une ligne de conduite stable et fructueuse, en dépit du fait qu'ils souhaitent fournir une éducation de qualité à leur enfant. Cette activité cherche, d'une part, à aider les parents à voir la situation de leur enfant selon un point de vue différent et ainsi surmonter les difficultés vécues. Elle vise, d'autre part, à faire des parents des partenaires de l'école, en les amenant à participer à la rééducation de leur enfant.

Des rencontres individuelles ou de groupe seront donc l'occasion pour le psychoéducateur ou la psychoéducatrice de préciser les objectifs d'aide poursuivis et les actions concrètes réalisées auprès de l'enfant. En outre, ces communications permettront aux agents d'éducation de l'école aussi bien qu'aux parents d'ajuster leurs attitudes et comportements aux besoins de l'enfant et de susciter une meilleure cohésion entre le milieu scolaire et le milieu familial.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Ces rencontres peuvent se réaliser en collaboration avec l'enseignant ou l'enseignante titulaire.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des parents à l'activité, à compiler par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice;
- questionnaire d'appréciation à faire remplir par les parents concernant les nouvelles possibilités d'aider leur enfant que cette activité leur a apportées;
- grille d'observation de changements dans les attitudes et comportements de l'élève, à remplir par la psychoéducatrice ou le psychoéducateur, ou à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ | **DESTINATAIRES**

PSE-7: **INFORMATION SUR LES PROBLÈMES D'ADAPTATION AFFECTIVE ET SOCIALE DES ÉLÈVES ET LES MODES D'INTERVENTION APPROPRIÉS**

Tous les parents; tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Donner des informations sur les problèmes d'adaptation affective et sociale et sur les moyens et attitudes pouvant contribuer à les prévenir et à les éliminer.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité consiste à sensibiliser les enseignants, les enseignantes et les parents à différents problèmes mineurs ou plus importants d'adaptation affective et sociale qui peuvent affecter les enfants à l'école: passivité, agressivité, isolement social, délinquance, etc. L'objectif de l'activité est de rendre les agents d'éducation sensibles au vécu de l'enfant qui est aux prises avec de tels problèmes, aux facteurs pouvant contribuer à l'existence de ces difficultés et aux modes d'intervention qui peuvent être utilisés pour aider l'enfant.

Avec les enseignants et enseignantes, une attention sera accordée aux différents aspects de l'organisation de la classe qui peuvent être modifiés pour mieux répondre aux besoins des élèves qui vivent des problèmes d'adaptation, de même qu'aux attitudes à adopter. Auprès des parents, une telle activité cherchera également à amener une plus grande collaboration parents-école. Par ailleurs, cette activité peut comprendre des ateliers d'information et d'échanges, de l'information écrite et des documents audio-visuels illustrant certains problèmes, des conférences avec des invités, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Plusieurs documents écrits et audio-visuels sont disponibles. Un module du programme de mise à jour en adaptation scolaire produit par le ministère de l'Éducation, a été consacré à la mésadaptation socio-affective.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents, à compiler par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les personnes ayant participé aux rencontres ou lu les documents.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ

PSE-8: **AIDE OCCASIONNELLE AUX ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES DANS LEUR DÉMARCHE ÉDUCATIVE À L'ÉGARD DES DIFFICULTÉS RELIÉES AU COMPORTEMENT DES ÉLÈVES**

DESTINATAIRES

Tous les enseignantes et enseignants.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Offrir un soutien aux enseignantes et enseignants dans leur recherche d'une solution aux difficultés rencontrées dans leur enseignement, particulièrement les difficultés reliées au comportement des élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La présente activité consiste à travailler avec l'enseignante ou l'enseignant à trouver une solution aux difficultés qu'il ou elle rencontre dans son enseignement, avec un élève ou un groupe d'élèves. Les difficultés peuvent appartenir à diverses catégories: relation enseignant-élèves, phénomènes de groupe, déroulement des activités, etc. Dans un premier temps, il s'agit donc de préciser et d'évaluer le problème. Cette évaluation se fait lors de rencontres individuelles avec l'enseignante ou l'enseignant. Différentes façons de procéder peuvent également être envisagées: observation en classe et analyse avec l'enseignante ou l'enseignant des données observées, animation d'activités à la place de l'enseignante ou de l'enseignant pour lui permettre d'observer son groupe, analyse avec lui ou elle du déroulement de ses activités pédagogiques, etc. Dans certains cas, une telle analyse de situation donnera lieu à une observation plus systématique d'un élève.

Par la suite, il s'agira de procéder avec l'enseignant ou l'enseignante à l'élaboration d'une stratégie d'intervention. Cette stratégie peut comprendre des modifications à apporter à l'enseignement et l'utilisation d'approches particulières auprès d'un élève ou du groupe d'élèves. Elle peut aussi inclure une action complémentaire de la part de la psychoéducatrice ou du psychoéducateur auprès de l'élève ou des élèves. La stratégie d'intervention est discutée et éventuellement réajustée, lors de rencontres avec l'enseignante ou l'enseignant.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité peut exiger une collaboration avec d'autres membres de l'équipe multidisciplinaire.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant;
- grille d'observation des changements dans les stratégies d'enseignement utilisées par l'enseignant ou l'enseignante, à remplir par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice;
- grille d'observation des changements dans les comportements et attitudes des élèves en classe, à remplir par la psychoéducatrice ou le psychoéducateur, ou encore à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

Activité | **Destinataires**

PSE-9: INITIATION À L'OBSERVATION CHEZ LES ÉLÈVES DES INDICES DE DIFFICULTÉ D'ADAPTATION AFFECTIVE ET SOCIALE

Tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Fournir aux enseignants et enseignantes des méthodes et instruments pour qu'ils puissent observer chez les élèves des indices de difficulté d'adaptation affective et sociale.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La présente activité cherche à développer les habiletés des enseignantes et des enseignants relativement à l'observation des indices de difficulté au plan socio-affectif. Ce faisant, elle les aide à exercer leurs responsabilités dans le cadre du dépistage des difficultés des élèves. Il s'agit donc de présenter un cadre théorique pour comprendre le phénomène de l'inadaptation affective et sociale et, à partir de ce cadre, de décrire les types de difficulté que les enfants peuvent vivre et les manifestations de ces difficultés. Il s'agit aussi d'initier les participantes et participants aux méthodes d'observation: savoir quoi observer, quand le faire, pendant combien de temps, avec quels outils, de quelle manière... Sous forme d'atelier, on présente donc des exposés, des exemples et des mises en situation qui vont permettre à l'enseignant et à l'enseignante d'apprendre à observer les comportements des élèves et de leur donner un sens sous l'angle de l'adaptation affective et sociale.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une telle activité peut se réaliser en collaboration avec d'autres spécialistes des services complémentaires, notamment les psychologues.

MODÈLE D'ÉVALUATION

- Taux de participation des enseignants et enseignantes à cette activité, à compiler par la psychoéducatrice ou le psychoéducateur;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir les enseignantes et enseignants;
- questionnaire d'évaluation des connaissances et habiletés acquises, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ

PSE-10: **INITIATION AU DÉCODAGE DES ATTITUDES ET RÉACTIONS INADAPTÉES DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ**

DESTINATAIRES

Tous les enseignantes et enseignants responsables d'élèves en difficulté d'adaptation; les parents de ces élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les agents d'éducation à interpréter correctement les réactions des élèves en difficulté d'adaptation socio-affective et à ajuster leurs propres réactions en conséquence.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les élèves mésadaptés socio-affectifs ont tendance à se laisser envahir par leurs émotions. Ils réagissent souvent de façon soudaine et imprévisible. Ils projettent leurs propres sentiments ou confondent les situations. En répondant à ce contenu émotif, on réussit rarement à répondre à leurs besoins réels. Par contre, un mauvais décodage peut confirmer le jeune dans la perception négative qu'il a de lui-même et dans l'incompréhension qu'il attribue aux adultes avec lesquels il vit.

Le psychoéducateur ou la psychoéducatrice peut aider les intervenants à mieux saisir le message réel que véhicule l'enfant à travers ses comportements et à dégager d'une réaction inadaptée les besoins véritables de l'enfant. Cette activité se réalise généralement sous forme d'atelier, qui s'adresse aussi bien aux parents qu'aux enseignantes et enseignants et qui permet à ces intervenants d'analyser les différentes réactions des enfants et d'interpréter plus justement les messages véhiculés. L'atelier permet également aux participants et participantes d'explorer des façons d'ajuster leurs attitudes par rapport à ces mêmes comportements.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une collaboration d'autres spécialistes des services complémentaires, notamment des psychologues, est possible dans le cadre de la présente activité.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des enseignants et enseignantes ou des parents à cette activité, à compiler par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité.
- questionnaire d'évaluation des connaissances et habiletés acquises, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

Activité

PSE-11: **INITIATION AUX APPROCHES D'INTERVENTION EN REGARD DES DIFFICULTÉS D'ADAPTATION AFFECTIVE ET SOCIALE DES ÉLÈVES**

Destinataires

Tous les enseignantes et enseignants.

Objectif de l'activité

Aider les enseignantes et enseignants à développer des techniques d'intervention en regard des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves.

Description de l'activité

Cette activité cherche à aider les enseignants et enseignantes du secteur régulier aussi bien que celui de l'adaptation scolaire à faire face aux difficultés de comportement des élèves. Elle consiste en une formation qui, à partir d'un cadre général d'intervention, permettra aux enseignants et enseignantes de déterminer et d'appliquer une démarche «systématique» d'intervention et des techniques d'aide susceptibles d'entraîner un changement dans les comportements des élèves qui posent problème.

Cette initiation se présente habituellement sous forme d'ateliers. Ces ateliers comportent, entre autres, des exposés, des exemples et des mises en situation, pour faire comprendre aussi bien les fondements théoriques de ces interventions et les attitudes sous-jacentes à développer que les habiletés techniques requises. Par la suite, les enseignants et enseignantes qui utilisent de telles approches bénéficient d'un suivi de la part du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice.

Modalités pratiques

Une collaboration est possible avec d'autres agentes et agents professionnels des services complémentaires, notamment les psychologues. Selon les approches et modèles présentés, différents documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés comme outils d'apprentissage ou pour illustrer un thème discuté. Il convient notamment de mentionner le cinquième module du programme de mise à jour en adaptation scolaire qui concerne la mésadaptation socio-affective.

Moyens d'évaluation

- Taux de participation des enseignants et enseignantes à cette activité, à compiler par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité;
- questionnaire d'évaluation des connaissances et habiletés acquises, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité;
- fréquence d'utilisation auprès des élèves des habiletés et techniques acquises par les enseignantes et enseignants, à compiler par la psychoéducatrice ou le psychoéducateur.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
PSE-12: **CONSEIL DANS L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DE LA CLASSE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION**	Tous les enseignants et enseignantes responsables d'élèves en difficulté d'adaptation.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les enseignants et enseignantes à améliorer différents aspects de l'organisation et de l'animation de la classe pour mieux répondre aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les difficultés d'adaptation d'un élève ou encore son immaturité ont généralement des incidences sur sa façon de construire le réel, notamment en ce qui concerne les notions de temps et d'espace et les relations de cause à effet. L'organisation physique du local de classe, la planification du déroulement des activités scolaires et l'animation de ces activités sont des aspects du fonctionnement de la classe qui peuvent contribuer à une meilleure adaptation des élèves au vécu scolaire et à une maîtrise plus grande de ces notions de leur part.

Après avoir étudié le fonctionnement des élèves d'une classe, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice et l'enseignant ou l'enseignante peuvent organiser le local de classe de façon à donner des points de référence spatiale aux élèves. De même, ensemble, ils peuvent planifier la longueur, la fréquence et la séquence des activités quotidiennes, de façon à donner des points de référence temporelle aux élèves. À cette planification peuvent s'ajouter d'autres moyens spécifiques pour favoriser l'acquisition de la notion de temps, par exemple, la réalisation de tableaux-horaires.

Cette collaboration du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice et de l'enseignant ou de l'enseignante peut, en outre, s'étendre à d'autres aspects du fonctionnement de la classe: la détermination des objectifs et des contenus d'apprentissage, de façon à graduer les défis scolaires et à permettre aux élèves de vivre des réussites; l'établissement d'un système de responsabilités; l'identification des procédures à suivre en classe; la détermination d'un système d'appréciation des comportements des élèves, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

La participation des enseignants et enseignantes est essentielle pour cette activité.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant;
- grille d'observation du fonctionnement des élèves en classe, à remplir par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice;
- grille d'évaluation de l'acquisition par les élèves des notions de temps et d'espace, à remplir par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice, ou à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ — **CLIENTÈLE CIBLE**

PSE-13: **PARTICIPATION À L'ORGANISATION ET A L'APPLICATION D'UN ENCADREMENT RÉÉDUCATIF POUR DES ÉLÈVES À COMPORTEMENTS DÉLINQUANTS**

Équipe-école; tous les élèves à comportements délinquants.

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

Contribuer à diminuer ou à enrayer les comportements délinquants des élèves en difficulté d'adaptation; sensibiliser les intervenants à l'organisation d'un milieu centré sur la responsabilité sociale.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Certains facteurs peuvent contribuer sinon à générer du moins à accentuer le phénomène de la délinquance. À ce titre, on peut signaler le manque de suivi des élèves en difficulté de comportement, l'ambivalence du milieu à l'égard de ces élèves, le délai trop long entre l'identification des difficultés et l'intervention appropriée, l'absence d'intervention précoce auprès des élèves, etc.

La présente activité offre la possibilité aux administrateurs et administratrices scolaires d'être conseillés et de bénéficier d'une collaboration en ce qui a trait aux divers aspects de l'organisation de l'école sur lesquels intervenir pour contrer le plus possible le phénomène de la délinquance: structuration d'une partie ou de tout le milieu en fonction des besoins des élèves en difficulté, sensibilisation des intervenants et intervenantes au phénomène de la mésadaptation socio-affective, continuité et cohérence de leurs interventions pour encadrer les enfants susceptibles de développer ou d'affermir un système de valeurs faussé par rapport aux normes sociales. Un tel encadrement, en plus de restreindre les comportements délinquants, permet de nombreuses interventions de nature à aider le jeune à se percevoir par rapport aux autres, à se sensibiliser aux valeurs du milieu et à commencer à se construire une image positive en participant davantage à la vie de l'école.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité exige une collaboration étroite avec la direction d'école et les enseignants et enseignantes en cause.

MODES D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les membres de l'équipe-école;
- grille d'observation des changements dans les comportements délinquants, à remplir par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ — **DESTINATAIRE**

PSE-14: **PARTICIPATION À L'ORGANISATION ET À L'APPLICATION DE MESURES PRÉVENTIVES POUR LES ÉLÈVES À POTENTIALITÉ DÉLINQUANTE**

Équipe-école.

OBJECTIFS DE L'ACTIVITÉ

Aider l'équipe-école à créer des conditions mésologiques favorisant l'intervention précoce par rapport au phénomène de la délinquance; mettre sur pied des mesures d'intervention préventive auprès des élèves visés.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

On peut déceler très tôt chez l'enfant les caractéristiques d'un comportement voulant évoluer vers la délinquance: difficulté à accepter des normes sociales, manque de contrôle dans les situations stressantes, recherche de gains secondaires compensatoires, agressivité reliée à la frustation, etc. Ces comportements nécessitent une intervention précoce à la fois sur le milieu et sur l'enfant.

La psychoéducatrice ou le psychoéducateur peut agir comme personne-ressource auprès de la direction et des enseignants et enseignantes pour limiter les occasions pour les jeunes de donner libre cours à ces comportements. D'une part, il ou elle contribue à identifier les groupes d'élèves sur lesquels portera l'intervention, à planifier des activités portant sur le développement de la responsabilité sociale, le respect de l'environnement, et à identifier les facteurs mésologiques sur lesquels portera l'intervention de l'ensemble du personnel ou d'autres personnes. D'autre part, il ou elle assure un soutien immédiat aux enseignants et enseignantes qui en ressentent le besoin.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité requiert la participation active de la direction et du personnel de l'école. Des instruments de mesure de comportements évoluant vers la délinquance sont disponibles à l'Association des psychoéducateurs du Québec (A.P.E.Q.).

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les membres de l'équipe-école;
- grille d'observation des changements dans les comportements sur lesquels porte l'intervention, à remplir par le psychoéducateur ou la psychoéducatrice.

4

D'AUTRES ACTIVITÉS DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

Dans les pages qui suivent se retrouve une deuxième série d'activités. Ce qui caractérise ces activités, c'est le fait qu'elles peuvent être réalisées par tous les spécialistes des services complémentaires. Dans l'ensemble, ce sont des activités qui amènent les agentes et agents professionnels de ces services à participer activement à la vie de l'école. Les activités proposées dans cette série ne sont pas à ce point spécifiques qu'elles doivent être menées par une seule catégorie de spécialistes. C'est le cas notamment de diverses activités d'information qui traitent de sujets qui ne sont pas à priori associés à un seul champ d'intervention. Dans ce cas, il s'agit de s'assurer que, malgré un contexte de ressources limitées, les élèves et les agents d'éducation de toutes les écoles du Québec auront quand même accès de façon continue à des activités des services complémentaires. Cependant, il est bien évident qu'une activité pourra être conduite de façon particulière selon la spécialité de celui ou celle qui la réalise. Cela n'empêche toutefois pas qu'un problème ou une situation donnée puisse être soumis par la suite à un ou une autre spécialiste selon la nature du problème ou de la situation et le type d'intervention requis.

Tout comme les activités de la section précédente, ces 22 activités sont divisées en trois groupes selon les destinataires privilégiés. Le premier groupe, le plus nombreux, comprend 14 activités qui s'adressent directement aux élèves. Le second groupe compte trois activités réalisées auprès des parents. Le troisième groupe compte cinq activités destinées aux agents d'éducation de l'école. Cependant, ces regroupements ne sont pas exclusifs. C'est ainsi que, par exemple, certaines activités réalisées auprès des élèves peuvent s'adresser aussi aux parents ou aux enseignants et enseignantes ou encore aux deux. Le **tableau 4** présente l'ensemble des activités de cette section.

1.1 Activités destinées aux élèves

La première activité décrite a trait à la consultation individuelle. Dans ce premier cas, il s'agit d'aider les élèves qui sont en situation de crise à trouver une réponse à des besoins qui requièrent une intervention immmédiate. S'il y a lieu, cette intervention conduit à orienter l'élève vers le service approprié. C'est une activité de «première ligne» que les agentes et agents professionnels peuvent réaliser de façon immédiate avec un élève et qui est différente d'une inter-

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

Tableau 4

D'autres activités des services complémentaires

Destinées aux élèves

SCE-1 Rencontres préliminaires d'élèves en situation de crise.

SCE-2 Intégration des élèves à l'école secondaire.

SCE-3 Développement de la motivation scolaire.

SCE-4 Prévention de l'abandon scolaire prématuré.

SCE-5 Information et sensibilisation à la psychologie de l'adolescence.

SCE-6 Information et sensibilisation à l'égard de la consommation abusive de drogues ou d'alcool.

SCE-7 Lutte contre les stéréotypes sexistes et la discrimination à l'égard des femmes.

SCE-8 Lutte contre la violence.

SCE-9 Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes handicapées.

SCE-10 Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes d'ethnies différentes.

SCE-11 Information et sensibilisation aux droits et responsabilités des élèves.

SCE-12 Information sur les services complémentaires.

SCE-13 Information sur les ressources communautaires du milieu.

SCE-14 Identification des besoins en services complémentaires et évaluation des services offerts en réponse à ces besoins.

Destinées aux parents

SCE-15 Information pour faciliter l'intégration à l'école des enfants d'âge préscolaire.

SCE-16 Information sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent et sur l'action éducative correspondante.

SCE-17 Participation à l'information sur les difficultés d'apprentissage et les modes d'intervention appropriés.

Destinées aux agents d'éducation de l'école

SCE-18 Participation à des activités éducatives.

SCE-19 Participation à l'élaboration du cadre réglementaire de l'école.

SCE-20 Aide au perfectionnement d'une équipe-école.

SCE-21 Aide à la planification et à l'organisation des services éducatifs aux élèves en difficulté.

SCE-22 Soutien et participation aux orientations ou au projet éducatif d'une école.

vention plus soutenue qui serait donnée à ce même élève. D'autres activités rendent compte de cette aide professionnelle soutenue apportée aux élèves selon la nature de leurs difficultés.

L'activité SCE-2 porte sur un aspect particulier du vécu scolaire des élèves, soit le passage de l'école primaire à l'école secondaire. Il s'agit donc ici de collaborer avec l'équipe-école à l'organisation de diverses activités pour faciliter ce passage.

Quant aux deux activités suivantes, elles visent plutôt à aider les élèves dans leurs difficultés de motivation à l'école. C'est ainsi que l'activité SCE-3 comprend un ensemble d'actions (rencontres individuelles et de groupe, exercices particuliers, etc.) pour redonner confiance en soi aux élèves et susciter chez eux une motivation à prendre en main leurs apprentissages.

En ce qui a trait à l'activité SCE-4, il s'agit d'une activité de prévention. Le problème visé est l'abandon scolaire prématuré. Comme la plupart des activités à caractère préventif, celle-ci comprend un ensemble d'actions (identification des élèves qui songent à quitter l'école, animation de groupe, rencontres individuelles, séances d'information, etc.). Cette activité devrait faire appel aux enseignantes et enseignants.

L'activité suivante vise à faire connaître aux élèves du secondaire la psychologie de l'adolescence. Il s'agit donc de permettre aux élèves de se mieux connaître et ainsi de faire face plus facilement aux difficultés inhérentes à leur développement.

L'activité SCE-6 est, elle aussi, de nature préventive et s'intéresse, cette fois, à la consommation abusive de drogues ou d'alcool. Principalement destinées aux élèves du secondaire davantage en contact avec ces réalités, les actions de sensibilisation mises de l'avant dans cette activité peuvent également intéresser les élèves du second cycle du primaire ainsi que l'ensemble des agents d'éducation. Plusieurs moyens d'information peuvent être utilisés pour réaliser une telle activité: documents écrits et audio-visuels, groupes de discussion, semaine thématique, etc.

Les cinq activités suivantes cherchent à sensibiliser les élèves, les parents et les agents d'éducation de l'école à différentes problématiques sociales. C'est ainsi que l'activité SCE-7 veut faire prendre conscience des attitudes et des comportements discriminatoires envers les femmes. L'activité SCE-8 vise à établir des actions en vue de contrer le phénomène de la violence dans les écoles. L'activité SCE-9 veut faciliter l'intégration des personnes handicapées. L'activité suivante se préoccupe des personnes de cultures et ethnies différentes et cherche également à favoriser leur intégration sociale. Finalement, l'activité SCE-11 traite des droits et responsabilités des élèves.

Les deux activités suivantes cherchent à informer les élèves sur des ressources auxquelles ils peuvent avoir accès. Dans l'activité SCE-12 les informations portent sur les services complémentaires qui sont offerts à l'école. Dans l'activité SCE-13, les informations portent sur les ressources communautaires du milieu. D'autre part, l'activité SCE-12 ne s'adresse pas qu'aux élèves. Elle vise aussi les parents et l'ensemble du milieu scolaire.

Finalement, l'activité SCE-14 est davantage une activité de recherche. Il s'agit de préciser les besoins des élèves et de l'ensemble du milieu en ce qui a trait aux services complémentaires, de même que d'évaluer l'impact de ces services pour répondre aux besoins.

1.2 Activités destinées aux parents

La première des trois activités réalisées auprès des parents s'adresse plus spécifiquement à ceux qui ont des enfants d'âge préscolaire. Il s'agit d'une activité d'information ayant pour but de faciliter l'intégration de ces enfants à l'école. Elle vise à augmenter la participation des parents à l'éducation scolaire de leur enfant et à leur faciliter la prise en charge de leur rôle, complémentaire à celui de l'école.

La seconde activité comporte une information sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent et des suggestions d'approches éducatives ou d'activités concrètes favorisant le dévelop-

pement. Une telle activité peut évidemment toucher de multiples aspects du développement physique, intellectuel, affectif, etc. Elle peut évidemment prendre de nombreuses formes: animation de rencontres, diffusion de documents... Une telle activité s'adresse également aux enseignants et enseignantes.

Enfin, l'activité SCE-17 contribue à mieux faire comprendre certaines difficultés d'apprentissage vécues par les élèves, de même qu'à faire connaître les approches psychopédagogiques les plus appropriées pour faire face à ces difficultés, ainsi que l'aide que les parents peuvent apporter à leurs enfants dans ces cas. D'autre part, il n'est pas exclu d'élargir ces ateliers d'information et de traiter des divers problèmes qui rendent difficile l'intégration sociale de certains élèves, notamment les caractéristiques culturelles de différents groupes ethniques ou encore le fonctionnement particulier d'enfants handicapés.

1.3 Activités destinées aux agents d'éducation de l'école

Les cinq dernières activités, c'est-à-dire les activités SCE-18 à SCE-22 inclusivement, s'adressent aux agents d'éducation de l'école. La première de ces activités, l'activité SCE-18, traduit la possibilité pour les spécialistes des services complémentaires de participer avec les enseignants et enseignantes à diverses activités éducatives. Cette participation peut favoriser l'atteinte d'objectifs de nature diverse: connaissance du milieu scolaire et des élèves, intégration au milieu, soutien aux enseignants et enseignantes.

L'activité suivante rend compte de la préoccupation qu'ont les services complémentaires de faire en sorte que l'organisation humaine de l'école favorise le plus possible le développement des élèves et leur éducation. De façon plus particulière, il s'agit de collaborer avec l'équipe-école à l'élaboration du cadre réglementaire d'une école.

Par ailleurs, l'activité SCE-20 se veut une aide à l'équipe-école. Il s'agit de collaborer à la réalisation d'un projet de perfectionnement, plus particulièrement en ce qui concerne la détermination des orientations et des activités pour ce projet, de même que l'évaluation des résultats de ce perfectionnement. Cette activité peut comprendre diverses actions: élaboration d'un questionnaire, analyse de résultats, animation et discussion, etc. Selon les aspects mis en évidence, cette activité se rapproche de l'animation, de la consultation ou de la recherche.

L'activité SCE-21 a trait spécifiquement aux services éducatifs qui sont offerts aux élèves en difficulté. Elle constitue une collaboration des agents et agentes professionnels des services complémentaires à la mise en place de ces services éducatifs.

Finalement, la dernière activité constitue une participation à une tâche fondamentale reliée à l'organisation de l'école, soit l'élaboration du projet éducatif ou des orientations de l'école. Ainsi, les services complémentaires représentent un type d'activités à inclure dans le projet éducatif d'une école. En contrepartie, la programmation des services complémentaires doit être influencée par le projet éducatif d'une école. Par ailleurs, au-delà de ces échanges, la présente activité consiste à aider l'école dans les différentes étapes de l'élaboration de son projet éducatif: analyse de la situation de l'école et des besoins de la population, formulation des objectifs et du plan d'action, etc.

2. FICHES DESCRIPTIVES DES ACTIVITÉS

Les pages qui suivent contiennent les fiches descriptives des 22 activités présentées plus haut. Ces fiches contiennent les informations suivantes: le numéro et le titre de l'activité, les objectifs poursuivis, les destinataires, une description sommaire de la (ou des) façon(s) de réaliser l'activité, les ressources humaines et matérielles requises et, enfin, une énumération des différents moyens utilisables pour procéder à une évaluation de l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-1: **RENCONTRES PRÉLIMINAIRES D'ÉLÈVES EN SITUATION DE CRISE**	Tous les élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Répondre aux besoins des élèves en situation de crise; orienter ces élèves, s'il y a lieu, vers le service approprié.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les élèves vivent parfois des situations de crise qui requièrent une intervention rapide. Ces situations de crise peuvent être fort diverses: grossesse non désirée, mauvais traitement, fugue, mise à la porte, tentative de suicide, «acting out», crise aiguë d'angoisse, panique, etc. Il s'agit que les élèves puissent avoir accès à un service pour trouver une solution au problème urgent auquel ils sont confrontés ou, à tout le moins, avoir quelqu'un avec qui partager leur problème. C'est une activité qui exige cependant une certaine souplesse et de la disponibilité de la part de ceux et celles qui la pratiquent. Par ailleurs, il importe que la personne qui a rencontré un enfant ou un adolescent s'assure qu'il y a un suivi à cette rencontre ou assure elle-même le suivi tant que le problème subsiste.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Ce service est assuré par des agentes et agents professionnels des services complémentaires qui ont reçu une formation en relation d'aide. Il faut aussi avoir une connaissance des ressources communautaires du milieu, de façon à pouvoir répondre à la diversité des problèmes rencontrés.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'élève.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-2: **INTÉGRATION DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE SECONDAIRE**	Élèves du primaire (6e année) et du secondaire (premier cycle); parents de ces élèves.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faciliter aux élèves le passage de l'école primaire à l'école secondaire.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le passage du primaire au secondaire est une étape importante du cheminement des élèves. Il arrive fréquemment que cette étape soit pour eux cause de difficultés. La présente activité constitue une collaboration des agentes et agents professionnels des services complémentaires aux activités destinées à faciliter ce passage. Plusieurs actions peuvent être entreprises dans le cadre d'une telle activité: identification des élèves de 6e année du primaire qui risquent d'éprouver des difficultés d'intégration au secondaire; rencontres individuelles et de groupe avec les élèves; visite de l'école secondaire par tous les élèves de 6e année du primaire et autres informations ayant trait à l'école secondaire (encadrement, règlements, activités parascolaires, services disponibles, etc.); travail auprès des groupes d'élèves du premier cycle du secondaire pour qu'ils facilitent l'intégration des élèves du primaire; suivi des nouveaux élèves au secondaire et soutien aux élèves qui en ont besoin. Enfin, les informations données aux élèves concernent également les parents et peuvent leur être fournies de diverses façons: dépliants, rencontres, visites d'école, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité est une responsabilité partagée des équipes-école du primaire et du secondaire et ne relèvent pas seulement des spécialistes des services complémentaires.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Taux de difficultés d'adaptation ou d'apprentissage chez les élèves de première année du secondaire comparé à celui de la 6e année du primaire, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-3: **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTIVATION SCOLAIRE**	Élèves du primaire et du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les élèves dans leurs difficultés de motivation pour leur permettre de passer à travers un échec scolaire et de prendre en main leurs apprentissages.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le manque de motivation à l'école se manifeste de plusieurs façons: échec scolaire ou faible réussite malgré de bonnes capacités intellectuelles, absentéisme, comportements inappropriés, etc. En collaboration avec les enseignants et enseignantes, cette activité consiste à dépister les élèves qui éprouvent des difficultés à ce chapitre, à identifier chez chacun les raisons de ce manque de motivation et à former des petits groupes homogènes d'élèves qui se rencontrent de façon régulière (chaque semaine, par exemple). Au cours de ces rencontres, sont effectués différents exercices d'entraînement à la motivation doublés d'autres activités visant à développer chez les élèves la confiance en soi ou des habiletés intellectuelles particulières.

À ces rencontres de groupe peuvent s'ajouter d'autres actions complémentaires: utilisation par les élèves d'une grille d'auto-évaluation, rencontres individuelles d'élèves, rencontres entre l'agent ou l'agente professionnel et les enseignant(e)s afin d'établir des stratégies susceptibles d'améliorer la motivation, etc. D'autres actions enfin sont nécessaires en vue de connaître les difficultés de fonctionnement de l'école et les mesures à prendre pour en améliorer les conditions de vie.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité implique une collaboration étroite avec l'équipe-école.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves à cette activité, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves, à remplir par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à remplir par les élèves et, s'il y a lieu, par l'enseignant ou l'enseignante;
- taux d'échec scolaire à compiler par l'agent ou l'agente professionnel.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-4: **PREVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE PRÉMATURÉ**	Élèves du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les élèves dans leurs difficultés de motivation; mettre en place les conditions favorables à la poursuite complète des études.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité de prévention de l'abandon scolaire prématuré s'adresse spécifiquement aux élèves qui éprouvent des difficultés de motivation à terminer leur cours secondaire de façon satisfaisante. Cependant, au-delà de cette aide individuelle, il s'agit aussi de mettre en place les conditions qui éliminent ou atténuent les causes de l'abandon scolaire prematuré.

L'application d'une telle activité comprend l'utilisation de nombreux moyens et étapes: avec l'aide des enseignantes et enseignants et aussi par l'entremise d'instruments de mesure appropriés, le dépistage des élèves susceptibles d'abandonner leurs études secondaires avant l'obtention du diplôme; des rencontres individuelles et de groupe avec les élèves qui présentent un fort taux de risque d'abandon scolaire; la préparation et la diffusion d'informations reliées au phénomène de l'abandon et destinées à toute école; la préparation et la diffusion d'informations sur le marché du travail, sur la vie en société et sur les alternatives possibles au système traditionnel d'éducation pour compléter un programme d'études; etc. L'information peut être donnée au moyen de publications, de conférences, d'ateliers de travail, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une telle activité ne relève pas spécifiquement d'une certaine catégorie de spécialistes, mais engage plutôt l'ensemble du milieu scolaire. Divers instruments peuvent être utilisés à des fins de dépistage, notamment «L'école, ça m'intéresse?» et le «P.A.S.» (prévention de l'abandon scolaire).

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves à cette activité, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel;
- taux d'abandon scolaire prématuré, à compiler avant et après la réalisation du programme de prévention;
- questionnaire de relance à faire remplir par les élèves qui ont abandonné leurs études.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	CLIENTÈLE
SCE-5: **INFORMATION ET SENSIBILISATION À LA PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE**	Élèves du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Permettre aux élèves de se mieux connaître et de mieux comprendre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité consiste à animer des groupes d'élèves pour les informer des problèmes particuliers à l'adolescence. Différents thèmes se rapportant au développement général des adolescents et adolescentes sont traités au cours de ces rencontres: répercussions psychologiques de la croissance physique et des transformations sexuelles, changements dans l'affectivité, recherche d'autonomie, clarification de ses propres valeurs, interrogations sur son avenir, etc. Des informations peuvent être présentées sur ces différents aspects de la psychologie de l'âge adolescent. Ces informations donnent par la suite lieu à des discussions de groupe. Ces informations et discussions peuvent également être complétées par différents exercices: jeux de rôle pour montrer, par exemple, un aspect particulier des relations avec les parents, utilisation d'une grille d'auto-observation, rédaction d'un journal personnel, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une telle activité peut être organisée en collaboration avec des enseignants et enseignantes. Au cours des rencontres, il peut y avoir également des invités provenant d'organismes communautaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves à cette activité, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- grille d'observation de la qualité de la participation des élèves, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les élèves;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-6: **INFORMATION ET SENSIBILISATION À L'ÉGARD DE LA CONSOMMATION ABUSIVE DE DROGUES OU D'ALCOOL**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Prévenir la consommation abusive de drogues ou d'alcool.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité des services complémentaires vise d'abord à sensibiliser les élèves au phénomène de la consommation abusive de drogues ou d'alcool, à ses causes et à ses conséquences, et à leur indiquer les ressources accessibles pour une aide éventuelle. Cependant, au-delà de ces informations factuelles, il s'agit d'amener les élèves à une réflexion personnelle sur ce sujet en partant de leur vécu. Pour atteindre ces deux objectifs d'information et de sensibilisation personnelle, plusieurs actions peuvent être menées: réalisation d'un diaporama, organisation d'une semaine thématique, d'un colloque ou de groupes de discussion, etc. Ces actions doivent non seulement s'adresser aux élèves, mais aussi aux enseignantes et enseignants et aux parents. D'autre part, une telle activité de prévention peut servir à faire le point sur la situation en ce qui concerne les habitudes de consommation des élèves.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalisera dans les meilleures conditions avec la collaboration des enseignantes et enseignants, des parents et de la direction de l'école. Il est possible également de consulter certains organismes communautaires et de les associer à la réalisation de cette activité de prévention: centre local de services communautaires, centres de traitement en toxicomanie, groupes de type A.A., etc. Des documents écrits et audio-visuels sont aussi disponibles.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et des agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des connaissances et des habitudes à l'égard de l'usage de drogues ou d'alcool, à faire remplir par les participants et participantes à l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ — **PUBLIC CIBLE**

SCE-7: **LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES SEXISTES ET LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES**

Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des femmes.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Dans leur vie quotidienne, les enfants et les adolescents sont amenés, la plupart du temps sans trop s'en rendre compte, à reproduire les modes d'interaction sociale qu'ils observent dans leur milieu. Il serait indiqué de leur montrer comment de nouvelles attitudes pourraient modifier ces pratiques sociales. À cet effet, la présente activité s'adresse plus particulièrement aux jeunes du secondaire et veut les amener à prendre conscience, d'une part, de l'existence de stéréotypes sexistes en ce qui concerne la division des rôles sociaux et sexuels et, d'autre part, de la nécessité d'adopter des comportements exempts de ces stéréotypes. Cette sensibilisation peut se réaliser de multiples façons: organisation de petits groupes de discussion, semaine thématique, colloque, conférence-témoignage, pièce de théâtre, etc. D'autres activités s'adressent spécifiquement aux enseignantes et enseignants de même qu'aux parents, et visent à les aider à identifier leurs attitudes et leurs attentes à l'égard des filles et des garçons et à préciser les modèles qu'ils et elles proposent aux jeunes.

SUGGESTIONS RELATIVES AU MATÉRIEL

Cette activité peut impliquer un travail avec l'association étudiante de l'école. Différents documents écrits et audio-visuels peuvent être utilisés. Ainsi, deux documents audio-visuels sur les stéréotypes sexistes ont été produits au ministère de l'Éducation (Direction de la production et de la distribution du matériel didactique): «Si j'avais une préférence...» (primaire) et «La loi du silence» (secondaire). Une troisième vidéo intitulée «Une fille, une femme, pour moi c'est...» a été produite également par le ministère de l'Éducation (Direction des communications). De même, le programme interministériel «Pareille, pas pareils» fournit différents outils d'animation à utiliser, notamment auprès des parents de jeunes enfants.

MODES D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'attitudes à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements discriminatoires, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-8: **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Lutter contre les diverses manifestations de la violence à l'école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Tout comme elle fait partie de la vie de la société, la violence fait aussi partie de la vie de l'école. Ses manifestations sont multiples: vandalisme, harcèlement sexuel, autres agressions physiques et verbales, etc. Ses conséquences sont également importantes: relations interpersonnelles empreintes de domination et de crainte, climat démoralisant à l'école, coûts exorbitants, etc. La présente activité consiste en l'organisation d'actions dans le but de lutter contre ces différentes formes de violence. Une telle activité peut se réaliser selon diverses modalités: ateliers de réflexion sur différents thèmes précisant le problème de la violence (l'agressivité et la violence; le vandalisme: ses causes et ses conséquences; le respect des autres; etc.); organisation d'une campagne de respect du bien public; montage d'une pièce de théâtre; etc. À ces différentes actions s'adressant aux élèves du primaire ainsi qu'à ceux du secondaire, peuvent s'ajouter d'autres actions spécialement destinées aux parents et aux enseignants et enseignantes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise en collaboration avec l'équipe-école. Un film documentaire d'intervention portant sur le vandalisme est disponible à la Direction de la production et de la distribution du matériel didactique au ministère de l'Éducation. Ce documentaire s'intitule: «Pourquoi t'as fait ça?»

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements de violence à l'école, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

SCE-9: INFORMATION ET SENSIBILISATION À L'INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des personnes handicapées.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité vise à faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires que l'on adopte à l'égard des personnes handicapées physiques, sensorielles et mentales. Il s'agit donc de montrer de quelles façons ces personnes sont victimes de préjugés qui rendent leur intégration sociale difficile, même à l'école. Il s'agit aussi de donner des informations qui permettent de contrecarrer ces préjugés et de faire adopter aux élèves des attitudes facilitant l'intégration de ces personnes. D'autre part, cette activité s'adresse aussi aux agents d'éducation (enseignants et enseignantes, parents, administrateurs et administratrices scolaires) et cherche à rendre l'école de plus en plus adaptée aux besoins des personnes handicapées, que ce soit au plan des barrières architecturales qu'à l'égard des comportements et attitudes à adopter. Cette activité peut se réaliser de différentes façons: groupes de discussion, semaine thématique, colloque, etc.

[illegible]

Différents documents écrits et audio-visuels sont disponibles sur le sujet, notamment les diaporamas, les documents de sensibilisation et les cahiers des modules du programme de mise à jour en adaptation scolaire produits par le ministère de l'Éducation. Des contacts peuvent aussi être établis avec l'une ou l'autre association d'aide aux personnes handicapées.

[illegible]

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements discriminatoires, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-10: **INFORMATION ET SENSIBILISATION À L'INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES D'ETHNIES DIFFÉRENTES**	Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des personnes d'ethnies différentes.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité cherche à faire prendre conscience aux élèves des comportements et attitudes discriminatoires que l'on adopte à l'égard de certaines personnes. Cette fois, il est question des personnes de cultures et ethnies différentes. Il s'agit donc, par différents moyens, de faire échec au racisme. Ainsi, on peut faire ressortir les préjugés qui rendent difficile l'intégration sociale de ces personnes et identifier les attitudes susceptibles de faciliter celle-ci. On peut sensibiliser les élèves à la culture des différents groupes ethniques existant dans le milieu. On peut aussi centrer les élèves sur la recherche des similitudes plus que sur la recherche des différences. Évidemment, cette activité s'adresse aussi à l'ensemble des agents d'éducation de l'école, de même qu'aux parents. Différentes activités peuvent être mises sur pied pour atteindre l'objectif: groupes de discussion, semaine thématique, colloque, etc.

RÉFÉRENCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Différents documents écrits et audio-visuels sont disponibles sur le sujet. Entre autres, deux documents audio-visuels ont été produits au ministère de l'Éducation (Direction de la production et de la distribution du matériel didactique): «Vous avez quelque chose contre?» (primaire) et «Ceux qui dérangent» (secondaire).

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des attitudes, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements discriminatoires, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel avant et après la réalisation de l'activité.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ — **DESTINATAIRES**

SCE-11: **INFORMATION ET SENSIBILISATION AUX DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES**

Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire prendre conscience des droits et responsabilités des élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

En 1976, le Québec s'est doté d'une Charte des droits et libertés de la personne. Sous plusieurs aspects, cette Charte revêt une grande importance en milieu scolaire. Un de ces aspects à mettre en relief a trait à une éthique des relations interpersonnelles à laquelle se rapportent plusieurs des droits et libertés qui sont inscrits dans la Charte, notamment le droit à l'égalité, la liberté d'opinion et d'expression, le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation et le droit à l'intégrité physique. Le respect par chaque élève de ces droits et libertés est non seulement de nature à faciliter l'établissement de relations humaines satisfaisantes, mais contribue également à faire de l'école un milieu propice à la croissance personnelle des individus.

En vue de promouvoir la connaissance et la pratique de ces droits et des responsabilités qui en découlent, les actions à mener ont trait principalement à l'organisation de journées thématiques et d'ateliers ou groupes de discussion sur le sujet qui, non seulement s'adressent aux élèves, mais aussi aux parents et à l'ensemble de l'équipe-école. Une telle sensibilisation peut avoir des incidences sur l'organisation de l'école en ce qui concerne son cadre réglementaire.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité peut entraîner un travail avec l'association étudiante de l'école. La Commission des droits de la personne, organisme public chargé de faire respecter la Charte, a publié avec le ministère de l'Éducation un guide d'interprétation de la Charte en milieu scolaire: «Jeunes, égaux en droits et responsables». On peut utiliser ce guide ainsi que d'autres documents développant ce thème.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves et agents d'éducation aux diverses manifestations organisées, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation des connaissances sur les droits et responsabilités, à faire remplir par les élèves;
- questionnaire d'évaluation des attitudes et comportements associés à l'exercice des droits et responsabilités, à faire remplir par les élèves avant et après la réalisation de l'activité;
- grille d'observation des comportements associés à l'exercice des droits et responsabilités manifestés par les élèves et les enseignants, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ

SCE-12: **INFORMATION SUR LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES**

DESTINATAIRES

Élèves du primaire (deuxième cycle) et du secondaire; tous les parents; équipe-école; administratrices et administrateurs scolaires.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire connaître le but et les objectifs poursuivis par les services complémentaires, les activités offertes, de même que les personnes qui les organisent et les réalisent dans l'école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité s'adresse à tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent être intéressés par les services complémentaires et elle consiste à leur faire connaître ces services. Des informations sont données sur le but et les objectifs poursuivis par ces services et les activités offertes. Les agentes et agents professionnels sont amenés à se présenter et à expliquer la nature de leur travail, les services qu'ils et elles peuvent rendre aux élèves, aux agents d'éducation et à l'ensemble du milieu scolaire. Différents moyens peuvent être utilisés: rencontres de groupes, notamment les groupes-classe, visites des locaux des membres des services complémentaires, diffusion d'une documentation écrite (dépliant ou autres), etc. D'autre part, une telle activité peut être l'une des activités visant, au début de l'année scolaire, à faciliter l'arrivée des élèves à l'école secondaire. Auprès des parents, une telle activité peut être menée dans le cadre des activités des comités d'école et du comité de parents de la commission scolaire.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Une collaboration de tous les membres des services complémentaires est nécessaire pour mener à bien cette activité.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Taux d'utilisation des services complémentaires, à compiler par les agents et agentes professionnels.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-13: **INFORMATION SUR LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DU MILIEU**	Élèves du secondaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Faire connaître aux élèves les ressources communautaires existantes dans les différents aspects de leur vie et les façons de s'en prévaloir.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La présente activité cherche à faciliter chez les élèves l'acquisition progressive de l'autonomie. De plus, elle contribue à leur insertion sociale, notamment par leur participation à la vie communautaire. L'activité consiste à faire connaître aux élèves les ressources communautaires qui sont implantées dans leur milieu et les façons de s'en prévaloir: coûts, procédures, etc. Ces ressources touchent différents aspects de la vie des individus: travail, argent, santé, loisirs, etc. Il s'agit aussi de mettre les élèves en garde contre d'éventuels fraudeurs et charlatans: façons de les dépister, démarches à entreprendre s'ils en sont victimes, etc. Différents moyens pour informer les élèves peuvent être utilisés: documentation écrite, visite, conférence-atelier, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise avec la collaboration de tout le personnel de l'école, chacun se préoccupant plus particulièrement des ressources associées à son champ d'intervention. On peut aussi avantageusement faire appel à des personnes représentant différentes ressources communautaires. Une telle activité oblige à faire le recensement des ressources communautaires du milieu.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'évaluation des connaissances sur les ressources communautaires, à faire remplir par les élèves;
- taux d'utilisation des ressources communautaires, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-14: **IDENTIFICATION DES BESOINS EN SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET ÉVALUATION DES SERVICES OFFERTS EN RÉPONSE À CES BESOINS**	Tous les élèves; tous les parents; équipe-école; administrateurs et administratrices scolaires.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Connaître les besoins des élèves et des agents d'éducation en termes de services complémentaires; évaluer les services offerts en réponse à ces besoins.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité consiste à préciser les besoins des élèves, de l'équipe-école et des parents d'une école en services complémentaires pour pouvoir planifier les interventions des agents et agentes professionnels de ces services dans cette école. Cette analyse est souvent précédée d'activités d'information sur la nature des besoins que l'on cherche à identifier et sur les modes d'intervention des spécialistes à l'égard du développement et de la solution de problèmes. D'autre part, plusieurs recherches peuvent être menées afin d'évaluer dans quelle mesure les services offerts répondent aux besoins du milieu. Règle générale, les étapes de réalisation d'une telle activité sont les mêmes que pour toute recherche: définition des objectifs et hypothèses de la recherche, établissement du schéma expérimental et choix des instruments et méthodes de mesure (rencontres, grilles d'observation, fiches de référence, questionnaires...), collecte des données, analyse des résultats, rédaction et diffusion du rapport.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité exige une collaboration des parents et de l'équipe-école. Différentes grilles d'observation, fiches de référence, questionnaires déjà existants ou à élaborer peuvent être utilisés.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de la qualité de la participation des parents et de l'équipe-école à cette opération, à remplir par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'utilité des données recueillies dans la détermination des services à offrir, à remplir par l'agent ou l'agente professionnel.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-15: **INFORMATION POUR FACILITER L'INTÉGRATION À L'ÉCOLE DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE**	Parents d'enfants d'âge préscolaire.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Fournir aux parents les informations et instruments qui faciliteront l'intégration de leurs enfants d'âge préscolaire à l'école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité veut faciliter aux enfants d'âge préscolaire leur intégration à l'école. Pour ce faire, il s'agit d'abord d'informer les parents sur le fonctionnement de l'école et sur les services qu'elle assure. Il s'agit aussi de donner des informations sur les différents aspects du développement des enfants à cet âge, toutes ces informations étant complétées de suggestions d'activités pour favoriser le développement de l'enfant. Ce faisant, cette activité cherche à augmenter la participation des parents à l'éducation scolaire de leur enfant. Elle vise aussi à faciliter aux parents la prise en charge de leur rôle, complémentaire à celui de l'école. Toutes ces actions se réalisent, par ailleurs, au cours de rencontres de groupe durant lesquelles sont utilisés diaporamas, documentation écrite, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité implique une collaboration étroite avec les enseignants et enseignantes de l'éducation préscolaire et, éventuellement, avec les responsables des interventions auprès des enfants d'âge préscolaire dans les C.L.S.C. ou autres établissements du ministère de la Santé et des Services sociaux. Dans les milieux où oeuvrent des animateurs et animatrices de Passe-Partout, cette activité se réalise en concertation avec ces agents d'éducation.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres, à compiler par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participants et participantes;
- grille d'évaluation de l'adaptation des élèves, à faire remplir par les jardinières l'année suivante;
- nombre de communications de la part des parents avec les membres de l'équipe-école, à compiler par les agentes et agents professionnels.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-16: **INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT OU DE L'ADOLESCENT ET SUR L'ACTION ÉDUCATIVE CORRESPONDANTE**	Tous les parents; tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Aider les agents d'éducation à comprendre le développement de l'enfant et de l'adolescent et les facteurs qui influencent ce développement; suggérer une action éducative et des activités appropriées.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cette activité cherche à informer les enseignants, les enseignantes et les parents sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent. Ces informations ont pour but de les aider à mieux intervenir auprès des enfants et des adolescents. Dans tous les cas, les éléments d'information cherchent à être près du vécu quotidien. Les aspects du développement de l'enfant ou de l'adolescent étudiés peuvent varier sensiblement selon les spécialistes appelés à intervenir et ainsi porter sur le développement affectif, physique, intellectuel, etc. D'autre part, plus particulièrement auprès des enseignants et enseignantes responsables d'élèves plus jeunes ainsi que des parents de ces élèves, ces informations peuvent se prolonger en suggestions d'activités favorisant le développement et les apprentissages scolaires, notamment au niveau de l'acquisition des préalables à l'apprentissage.

Plusieurs moyens d'information peuvent être utilisés pour la réalisation de cette activité. Des documents écrits ou audio-visuels peuvent être préparés et diffusés. À cet égard, les journaux locaux et les média sont souvent accessibles. Il est aussi possible d'organiser des rencontres de groupes d'enseignants et enseignantes ou de groupes de parents. Dans la mesure du possible, ces ateliers comportent des mises en situation concrètes.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Plusieurs films et diaporamas peuvent être utilisés, afin d'illustrer l'un ou l'autre aspect du développement discuté. Une collaboration est souhaitable de la part de l'ensemble des agents et agentes professionnels des services complémentaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents, à compiler par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation à faire remplir par les participantes et participants aux rencontres ou par les lectrices et lecteurs des documents;
- questionnaire d'évaluation des changements dans les attitudes éducatives vis-à-vis les enfants et les adolescents à l'école, à faire remplir par les participants et participantes.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-17: **PARTICIPATION À L'INFORMATION SUR LES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE ET LES MODES D'INTERVENTION APPROPRIÉS**	Tous les parents.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Donner des informations sur diverses difficultés d'apprentissage et sur les moyens et attitudes pouvant contribuer à les solutionner.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

L'activité cherche à faire connaître aux parents les difficultés d'apprentissage qu'un élève peut vivre à l'intérieur de son cheminement scolaire et à les sensibiliser aux facteurs qui interviennent dans ces difficultés. Il s'agit par contre aussi de montrer à quelles capacités de l'enfant on peut faire appel malgré ces difficultés, quelles ressources communautaires peuvent être exploitées pour arriver à trouver une solution à ces difficultés, de même que les moyens et attitudes que les parents peuvent adopter dans ces situations. Le plus possible, les informations données dans le cadre de cette activité cherchent à être proches du vécu des parents. Plusieurs moyens de communication peuvent être utilisés pour ce faire, notamment l'imprimé et la rencontre de groupe. Au cours des rencontres, il serait souhaitable que les parents puissent discuter à partir d'exemples vécus et aient également la possibilité de poser les questions qui les préoccupent.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité exige la collaboration des enseignantes et enseignants ainsi que des conseillères et conseillers pédagogiques.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres ou taux de diffusion des documents, à compiler par l'agent ou l'agente professionnel;
- questionnaire d'appréciation à faire remplir par les parents ayant participé aux rencontres ou lu les documents.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ

SCE-18: **PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES**

DESTINATAIRES

Tous les élèves; tous les enseignants et enseignantes.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Collaborer à l'action éducative des enseignants et enseignantes; contribuer à établir des relations positives avec les élèves et avec les enseignantes et enseignants.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Plusieurs activités éducatives menées dans le cadre de l'enseignement ou des services complémentaires peuvent intéresser à divers titres les agents et agentes professionnels des services complémentaires. Leur participation à de telles activités leur permet une meilleure intégration au milieu scolaire: ils et elles en viennent à mieux connaître les élèves et les agents d'éducation, et se font aussi mieux connaître d'eux. Cette participation peut également constituer une forme de soutien aux enseignants et enseignantes qui organisent ces activités. De même, elle visera, dans bien des cas, l'atteinte de certains objectifs professionnels auprès des élèves.

C'est ainsi qu'un ou une psychologue peut participer à un camp de socialisation pour amener les élèves à s'accepter mieux entre eux et développer des relations plus harmonieuses ou encore qu'un ou une orthophoniste collaborera à des sorties éducatives pour aider les élèves à développer des capacités de communication fonctionnelle, etc. Souvent, les activités éducatives auxquelles participent l'agent ou l'agente professionnel sont des activités spéciales; ce n'est pas obligatoirement le cas.

Cette participation peut, par ailleurs, se faire selon diverses modalités: collaboration à la planification générale de l'activité, participation à l'animation de l'activité, soutien aux enseignants et enseignantes intéressés par l'activité avec les élèves, observation du comportement des élèves, etc.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Cette activité se réalise évidemment en collaboration avec les enseignants et enseignantes intéressés, ainsi que la direction de l'école où se déroulent les activités éducatives.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par l'enseignant ou l'enseignante et, s'il y a lieu, par les élèves;
- questionnaire d'évaluation de l'amélioration des liens de collaboration avec les enseignants et enseignantes, à remplir par l'agente ou l'agent professionnel;
- questionnaire d'évaluation de l'atteinte des objectifs éducatifs, à faire remplir par l'enseignante ou l'enseignant.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-19: **PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉCOLE**	Équipe-école; tous les élèves d'une école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Contribuer à donner au cadre réglementaire d'une école un caractère éducatif; voir à ce qu'il exprime les droits et responsabilités des élèves.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le cadre réglementaire d'une école est souvent le reflet non seulement du fonctionnement de cette école, mais aussi de la nature des rapports entre les individus qui y vivent. C'est le directeur ou la directrice de l'école qui a la responsabilité de l'élaboration et de l'application de ce cadre réglementaire. Cependant, le règlement est d'autant mieux observé qu'il a été établi en obtenant le consensus de tous ceux et celles qui participent à la vie de l'école: parents, élèves, équipe-école. Selon la façon dont ce cadre réglementaire est élaboré, cette activité peut prendre la forme d'une consultation auprès du directeur ou de la directrice responsable de ce cadre réglementaire ou d'une participation avec d'autres personnes à un comité «ad hoc». L'agent ou l'agente professionnel peut également être partie prenante à une consultation du milieu sur le sujet. Cette activité peut être complétée par une consultation portant sur les modalités d'application du règlement.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

La Charte des droits de la personne et le guide d'interprétation en milieu scolaire de cette charte («Jeunes, égaux en droits et responsables») sont des outils qui conviennent à l'étude de cette question.

Un guide d'orientation sur l'éducation aux droits et responsabilités est en voie d'élaboration au ministère de l'Éducation.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les personnes ayant participé à l'élaboration du cadre réglementaire;
- questionnaire d'appréciation de la qualité des relations entre les élèves, de même qu'entre les élèves et les agents d'éducation, à faire remplir par les élèves et, s'il y a lieu, par les agents d'éducation.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-20: **AIDE AU PERFECTIONNEMENT D'UNE ÉQUIPE-ÉCOLE**	Équipe-école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter une aide à divers moments de la réalisation d'un projet de perfectionnement d'une équipe-école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La réalisation d'un projet de perfectionnement destiné à l'ensemble de l'équipe-école comprend un certain nombre d'étapes. Dans un premier temps, il s'agit de préciser les besoins de perfectionnement, individuellement et collectivement, et de leur donner une importance relative. Par la suite, il faut traduire ces besoins en objectifs de perfectionnement. Troisièmement, il faut identifier des ressources qui permettront la réalisation d'activités de perfectionnement correspondant aux objectifs visés. Enfin, il faut analyser les résultats de ce perfectionnement et, à partir de ces résultats, procéder aux ajustements nécessaires.

La présente activité consiste à jouer un rôle de chercheur-consultant auprès de l'équipe-école. L'aide peut se situer à toutes les étapes de la démarche de perfectionnement, mais plus particulièrement lors des étapes d'analyse des besoins et d'évaluation des résultats. Dans l'une ou l'autre étape, il s'agit d'abord d'élaborer un modèle d'analyse des besoins ou d'évaluation des résultats du perfectionnement, puis d'élaborer des instruments de collecte de données, de les administrer et d'analyser les résultats, pour enfin communiquer ces résultats aux intéressés.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Ce travail d'aide à l'équipe-école exige également une collaboration avec les personnes responsables du perfectionnement à la commission scolaire.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les personnes ayant participé aux activités de perfectionnement.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-21: **AIDE À LA PLANIFICATION ET À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ**	Équipe-école; administratrices et administrateurs scolaires.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Apporter une aide à divers moments de la mise en place de services éducatifs pour les élèves en difficulté.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les spécialistes des services complémentaires consacrent généralement un fraction relativement importante de leur temps aux élèves en difficulté et aux agents d'éducation intéressés. Le travail auprès de cette clientèle peut être complété par une aide à ceux qui ont la responsabilité d'assurer la mise en place de services éducatifs particuliers: enseignantes et enseignants, directrices et directeurs d'école, conseillères et conseillers, coordonnatrices et coordonnateurs en adaptation scolaire.

Cette aide peut intervenir à l'un ou l'autre des moments importants de la mise en oeuvre de tels services et les actions possibles en ce domaine sont nombreuses. Il peut s'agir d'identifier les élèves qui ont des besoins particuliers, de connaître la nature de ces besoins et la réponse à ces besoins en termes de services éducatifs particuliers, d'identifier les ressources disponibles pour planifier les services à offrir, de trouver, pour les différentes clientèles, des formules de regroupement susceptibles de mieux répondre aux besoins des élèves, ou encore de participer à l'élaboration et à l'application d'un plan d'intégration des élèves en difficulté, etc. De plus, ces diverses actions peuvent être complétées par des recherches portant sur l'évaluation de ces services.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

De nombreux documents ont été publiés par le ministère de l'Éducation, particulièrement à la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, afin de faciliter le travail de planification et d'organisation des services aux élèves en difficulté.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité, à faire remplir par les participantes et participants à l'opération.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

ACTIVITÉ	DESTINATAIRES
SCE-22: **SOUTIEN ET PARTICIPATION AUX ORIENTATIONS OU AU PROJET ÉDUCATIF D'UNE ÉCOLE**	Équipe-école; conseil d'orientation d'une école.

OBJECTIF DE L'ACTIVITÉ

Offrir un soutien à l'élaboration et à la réalisation des orientations ou du projet éducatif d'une école.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La **Loi sur l'instruction publique** demande que chaque école précise ses objectifs propres et se donne un plan d'action. Par ailleurs, le conseil d'orientation de l'école, composé de la directrice ou du directeur et de représentantes et représentants des parents, des enseignants, des professionnels non enseignants et des élèves, est responsable de l'élaboration du projet éducatif de l'école. Que ce conseil existe ou non, l'école a à préciser ses objectifs et la présente activité reflète la participation possible des spécialistes des services complémentaires à ces activités.

Cependant, en plus de cette participation, la présente activité constitue un soutien à la directrice ou au directeur et au conseil d'orientation d'une école dans l'élaboration de son projet éducatif. Ce soutien peut prendre la forme d'une animation tout au long du processus de définition du projet éducatif. Il peut s'agir également d'une aide dans l'analyse de la situation (diagnostic du fonctionnement de l'école, analyse des besoins de la population et des élèves), dans la détermination des objectifs et du plan d'action, ou encore dans l'évaluation du projet.

RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Il peut être utile de recourir à certains instruments pour identifier les besoins du milieu, dont «L'analyse du fonctionnement général de l'école», «Mon vécu à l'école primaire», «Mon vécu à l'école secondaire», etc.

MOYEN D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'efficacité de l'opération, à faire remplir par les participantes et participants à cette opération.

LES SERVICES DE PSYCHOÉDUCATION

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Vous avez entre les mains un exemplaire d'un des guides d'activités des services complémentaires produits par le ministère de l'Éducation. Nous souhaitons recueillir votre appréciation, vos commentaires et vos suggestions au sujet de ce guide. Pourriez-vous répondre à ce questionnaire et le retourner à l'adresse suivante:

Ministère de l'Éducation
Direction de l'adaptation scolaire
et des services complémentaires
1035, rue de la Chevrotière, 9e étage
Québec, QC
G1R 5A5

Avez-vous aimé ce guide? (encercler le chiffre approprié) — (−) 1 2 3 4 5 (+)

Avez-vous trouvé ce guide utile? (encercler le chiffre approprié) — (−) 1 2 3 4 5 (+)

En quoi vous a-t-il été utile? _____

Qu'est-ce que vous avez **le plus** apprécié? _____

Qu'est-ce que vous avez **le moins** apprécié? _____

Qu'est-ce qui pourrait être fait pour améliorer ce guide? _____

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler? _____

Quel est votre corps d'emploi? (cocher une seule case)

personnel non enseignant (spécialité: _____) ☐

personnel enseignant ☐ administrateur/trice scolaire ☐

direction d'école ☐ parent ☐

À quel(s) ordre(s) d'enseignement? (cocher une ou plusieurs cases)

préscolaire ☐ primaire ☐ secondaire ☐

J'adore
les services complémentaires

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

28-1865
8687-027